

Rapport environnemental, social et de gouvernance

2024



Comment utiliser le rapport

Le présent rapport est un document interactif en format PDF et doit être lu au moyen d'un lecteur de PDF et d'une connexion Internet. Sans connexion Internet, les liens externes ne seront pas accessibles.



Menu interactif

Cliquez sur le menu latéral pour revenir à la table des matières.



Page de navigation

Cliquez pour avancer ou reculer d'une page.

Table des matières

Introduction	4	Conformité environnementale	17
Faits saillants des facteurs ESG en 2024 Message du président et chef de la direction Survол de la performance		Nos employés	18
Gouvernance du développement durable	7	Peuples autochtones	20
Objectifs et composition des organes de gouvernance Politiques Importance relative et chaîne de valeur Thèmes importants relatifs aux facteurs ESG Chaîne de valeur		Droits de la personne	21
Santé et sécurité	10	Collectivité	22
Changements climatiques et émissions de GES	12	Chaîne d’approvisionnement responsable	23
Eau	15	Gérance des produits	25
Gestion des déchets	16	Gouvernance des risques liés aux facteurs ESG	26
		Annexes	28
		Mise en garde au sujet des déclarations prospectives Chiffres consolidés sur le développement durable Rapport d’assurance limitée d’un praticien indépendant – Émissions de gaz à effet de serre (GES) de Stella-Jones Inc.	

À propos de notre Rapport ESG

Nous sommes fiers de vous présenter le Rapport environnemental, social et de gouvernance (« ESG ») 2024 de Stella-Jones (le « rapport ») qui met en lumière les activités ESG menées par notre organisation entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2024.

Nous avons préparé le présent rapport conformément à la norme sur les produits de construction et d’ameublement (« Building Products and Furnishings ») du Sustainability Accounting Standards Board (« SASB »), aux normes de la Global Reporting Initiative (« GRI ») et aux recommandations du Groupe de travail sur l’information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC »). Vous trouverez en annexe du présent rapport un résumé complet des informations présentées. Sauf indication contraire, les termes « Stella-Jones », « nous », « notre » ou « la Société » se rapportent à Stella-Jones Inc. et à ses filiales d’exploitation. Sauf indication contraire, tous les montants exprimés dans le présent rapport sont en dollars canadiens.

Stella-Jones a obtenu une assurance limitée concernant ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de portée 1 et 2 pour l’année en cours. Une copie de la lettre d’assurance se trouve dans la section Annexe de ce rapport. Le rapport a été examiné par la haute direction et le conseil d’administration (le « conseil ») de Stella-Jones qui l’ont approuvé aux fins de publication. Le rapport est disponible en anglais et en français, et tous les rapports des années précédentes sont disponibles dans la section Relations avec les investisseurs de notre site Web.

Le présent rapport nous donne l’occasion de renforcer le dialogue amorcé avec nos parties prenantes à propos de nos programmes de développement durable. Vos questions et commentaires sont les bienvenus et vous pouvez nous en faire part à l’adresse sustainability@stella-jones.com.

Faits saillants des facteurs ESG en 2024

Santé et sécurité

13

audits de santé et sécurité réalisés par des tiers



7 %

de réduction du taux total des incidents enregistrables



Changements climatiques et émissions de gaz à effet de serre (« GES »)

3 M\$

de dépenses en immobilisations dans des projets de réduction des GES



3 %

de diminution de l'intensité des émissions par pied cube de production



Nos employés

65 %

des installations sont représentatives* de la diversité locale



25 %

de femmes au sein de l'équipe de la direction



Peuples autochtones

Progrès réalisés

au chapitre de la mise en place d'accords de relations avec cinq Premières Nations en 2024



9 M\$

d'investissements économiques autochtones ont fait l'objet d'une vérification diligente



Chaîne d'approvisionnement responsable

79 %

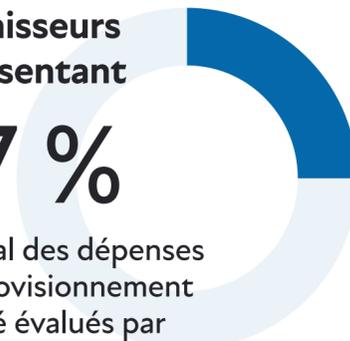
du bois d'œuvre à usage résidentiel provient de sources durables certifiées par des tiers



Fournisseurs représentant

37 %

du total des dépenses d'approvisionnement ont été évalués par rapport aux risques ESG



Gouvernance des risques liés aux facteurs ESG

356

fournisseurs ont été évalués par rapport aux risques liés aux droits de la personne



66

installations de Stella-Jones et 443 zones d'approvisionnement en fibres auprès de tiers ont fait l'objet d'une évaluation des risques et occasions liés à la nature et à la biodiversité conformément au cadre du Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature (le « TNFD »)



* Une installation est considérée comme représentative si 10 % de sa main-d'œuvre est issue de la diversité locale.

Message du président et chef de la direction

Je suis fier de vous présenter le Rapport environnemental, social et de gouvernance 2024 de Stella-Jones, qui met en lumière notre engagement continu à l'égard du développement durable de Stella-Jones.

Le développement durable va bien au-delà d'un simple ensemble d'objectifs pour notre entreprise; il est intégré à nos activités et à nos initiatives continues afin d'apporter une contribution positive à notre planète et d'assurer la viabilité à long terme de notre entreprise. Nous avons terminé la deuxième année de notre stratégie ESG quinquennale et nous continuons d'apporter les ajustements nécessaires pour nous adapter à l'évolution du contexte du développement durable, et nous restons déterminés à mettre en œuvre notre cadre stratégique.

Conformité aux normes d'information mondiales

En 2024, nous avons amélioré la présentation de notre information en l'alignant plus étroitement sur le cadre du Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (« CCNID»). Nous avons publié notre premier rapport sur le climat dans le cadre de notre rapport annuel 2024 et avons réalisé notre première évaluation des risques liés à la nature conformément aux normes du TFND. Bien que la conformité aux normes du CCNID ne soit pas encore obligatoire au Canada, Stella-Jones s'est engagée à suivre les recommandations de ce dernier pour assurer la présentation d'informations utiles et transparentes à l'intention de ses parties prenantes.

S'appuyer sur les fondations de notre feuille de route de réduction des GES

L'an dernier, nous avons continué de réaliser des progrès au chapitre de notre feuille de route de réduction des GES, qui guidera nos efforts au cours des années à venir. Notre feuille de route repose sur une analyse rigoureuse dans l'objectif de réduire de 32 % les émissions de GES des champs d'application 1 et 2 d'ici 2030. À cette fin, nous avons apporté des améliorations considérables en 2024, en mettant en œuvre des initiatives de réduction des émissions de GES des champs d'application 1 et 2, comme l'achèvement de l'installation de la deuxième structure de panneaux solaires à Cameron, au Wisconsin, et la technologie de récupération de la chaleur dans les séchoirs à bois. Nous avons aussi conclu un contrat d'achat de crédits

d'énergie renouvelable (« CER»), qui contribuera à compenser la majeure partie de nos émissions de GES du champ d'application 2 et nous aidera dans notre parcours vers la décarbonation. Nous croyons que ces étapes nous permettront non seulement d'atténuer les risques liés au climat auxquels notre entreprise est exposée, mais également de créer de la valeur à long terme.

Officialisation des processus de gestion ESG à l'échelle de la Société

L'an dernier, nous avons officialisé nos processus de gestion ESG en veillant à ce que les considérations ESG fassent partie intégrante de nos processus décisionnels et de nos activités. Nous avons mis en place un nouveau système de collecte des données, dont les contrôles sont gérés par notre Équipe finances et présentation de l'information financière, et avons amélioré la présentation de l'information à l'intention du comité de l'environnement, de la santé et de la sécurité (ESS) du conseil.

Engagement indéfectible à l'égard de l'environnement, de la santé et de la sécurité

Comme toujours, nous continuons de prioriser la santé et la sécurité de nos employés partout en Amérique du Nord. L'an dernier, un accident de travail mortel a renforcé l'importance d'adhérer à des pratiques de sécurité robustes et de maintenir un environnement de travail sécuritaire grâce à une formation exhaustive, à des protocoles de sécurité et à la responsabilité environnementale. En 2024, nous avons également intégré des sites d'écorçage nouvellement acquis à notre programme ESS, nommément SHIELD, réitérant notre engagement à adopter une approche normalisée alignée sur la sécurité en milieu de travail et à accroître la gérance environnementale et la sécurité en milieu de travail.

La voie de l'avenir

Alors que nous continuons de composer avec le paysage en évolution du développement durable, je suis convaincu que nous sommes sur la bonne voie. En 2024, nous avons poursuivi le travail en nous appuyant sur les solides fondations que nous avons jetées en vue de l'avenir, et les mesures que nous prenons aujourd'hui nous permettront de rendre notre entreprise encore plus résiliente.

Merci pour votre soutien et votre partenariat assidus.

Cordialement,



Eric Vachon
Président et
chef de la direction
Stella-Jones



Survol de la performance

Le plan stratégique quinquennal de Stella-Jones, visant à faire progresser six grandes priorités en matière de développement durable, en est à sa deuxième année de mise en œuvre.

La stratégie ESG de la Société, « **Relier notre avenir durable** », met l'accent sur des mesures concrètes qui nous aident à réaliser des progrès au chapitre de ces priorités, au moyen d'une combinaison d'objectifs fondés sur les processus et les résultats.

Statut :

-  ATTEINTE
-  EN VOIE D'ÊTRE ATTEINTE
-  SOUS SURVEILLANCE
-  NON ATTEINTE

Sujet et objectif	Cible	Mesure	2023	2024	Statut
SANTÉ ET SÉCURITÉ Nous assurons la sécurité de nos employés en réduisant les risques grâce à une culture fondée sur le travail d'équipe, la responsabilité et l'amélioration continue.	Obtenir un taux annuel des incidents relatifs à la sécurité enregistrables inférieur à la moyenne de 4,8 du secteur pour 2024.	Taux total d'incidents enregistrables	3,3	3,1	
	Atteindre la totalité des cibles mensuelles établies pour les observations en matière de sécurité de l'usine.	%	84 %	96 %	
CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ÉMISSIONS DE GES Nous nous engageons à réduire l'intensité de nos émissions et à maximiser les quantités de carbone séquestré dans nos produits.	Réduire de 32 % les émissions de GES des champs d'application 1 et 2 d'ici 2030, comparativement à celles de l'année de référence 2022.	%	+9 %	-0,3 %	
	Calculer nos émissions du champ d'application 3 et évaluer la capacité d'atteindre la cible fondée sur la science d'ici 2025.	Réalisation d'une évaluation selon la Science-Based Target Initiative (« SBTi ») et publication des données sur les émissions du champ d'application 3	Données sur les émissions du champ d'application 3 publiées	Évaluation selon la SBTi achevée	
NOS EMPLOYÉS Nous attirons et maintenons en poste des personnes talentueuses en leur offrant une expérience professionnelle positive grâce à un leadership inspiré, à des conditions de travail concurrentielles et à des occasions d'avancement de carrière.	Pourvoir 30 % des postes vacants au moyen de promotions en interne d'ici 2027.	%	26,5 %	27,8 %	
	Établir une base de référence en matière de diversité à l'échelle de la Société d'ici 2024.	% de la main-d'œuvre qui s'auto-identifie comme faisant partie de la diversité	69 %	100 %	
PEUPLES AUTOCHTONES Nous nous engageons à établir des relations durables de collaboration avec les peuples autochtones dans les régions où nous exerçons nos activités.	La totalité des employés salariés canadiens suivra une formation de sensibilisation à la culture autochtone d'ici 2025.	%	3 %	3 %	
	Conclure, dans l'ensemble des régions canadiennes assujetties à certaines obligations en matière de gestion des forêts, des accords de relations avec les Premières Nations qui le souhaitent d'ici 2030.	%	0	0	
CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE Nous établissons des partenariats avec des fournisseurs locaux responsables afin de garantir la durabilité à long terme de notre approvisionnement en bois.	Maintenir une certification de durabilité de 80 % ou plus décernée par des tiers pour l'approvisionnement en bois d'œuvre.	%	82 %	79 %	
	Réaliser une évaluation de la diligence raisonnable en matière d'ESG de 25 % des fournisseurs de premier niveau d'ici 2027.	%	12,5 %	37 %	
GOVERNANCE DES RISQUES LIÉS AUX FACTEURS ESG Nous donnons à nos employés les moyens de prendre des décisions éclairées et responsables, de produire des résultats grâce à des lignes directrices claires, à des processus rigoureux et à la responsabilisation.	Tous les employés salariés doivent remplir électroniquement, d'ici 2024, l'attestation annuelle de prise de connaissance des politiques.	%	75 %	0 %	
	Lancement d'une formation d'intégration en ligne dans un délai d'un an après la mise en œuvre du nouveau module de formation.	Formation lancée	–	La sélection du nouveau système de gestion des formations est en cours.	

Gouvernance du développement durable

Stella-Jones se conforme à des normes élevées de gouvernance pour protéger la valeur à long terme de la Société et assurer son succès, et veiller aux intérêts des nombreux groupes de parties prenantes.

Objectifs et composition des organes de gouvernance

La surveillance des questions relatives au développement durable et au climat relève de l'ensemble des organes décisionnels de la Société. Le conseil est l'ultime responsable de l'approche ESG de la Société, y compris de la revue et de l'approbation de la stratégie et du programme ESG, du rapport ESG annuel ainsi que de l'examen annuel des risques d'entreprise, qui couvre les risques et les occasions liés aux changements climatiques.

Le conseil reçoit en temps opportun, de la part du comité ESS, des rapports sur la mise en œuvre par la Société de ses politiques en matière d'ESS et de gestion des risques environnementaux ainsi que sur les mesures prises en matière de santé et de sécurité. Il reçoit aussi en temps opportun des rapports de la part du comité ESS sur les progrès réalisés par la Société au chapitre de l'intégration des initiatives de gestion des facteurs ESG et des risques liés aux changements climatiques mises en œuvre au sein de l'organisation.

Le comité ESS est responsable de la surveillance de la gestion de l'environnement, de la santé et de la sécurité et des questions ESG, de la politique en matière de climat et de la gestion des risques liés aux changements climatiques. Il assure aussi le suivi de la stratégie, des cibles et de la performance ESG et en fait régulièrement rapport au conseil. Il passe en revue le rapport ESG annuel de la Société avant de le présenter au conseil aux fins d'approbation et de publication, il veille à l'affectation des ressources adéquates pour la gestion efficace des questions ESG et se réunit au moins une fois par trimestre pour examiner les mises à jour de la direction sur les questions de développement durable.

Le comité des ressources humaines et de la rémunération supervise l'engagement des employés, la planification de la relève et la mise en œuvre des politiques de rémunération, y compris l'élaboration et l'atteinte des cibles relatives aux facteurs ESG qui font partie du régime incitatif à court terme (« RICT ») à l'intention des membres de la haute direction. Le comité d'audit est responsable des systèmes d'information financière et des contrôles internes à l'égard de l'information financière, y compris les données sur le développement durable et le respect des obligations de présentation de l'information financière sur les facteurs ESG.

Le comité d'audit est chargé de la surveillance de l'exposition aux risques liés aux technologies de l'information, à la cybersécurité, à l'intelligence artificielle et à la confidentialité des données et des contrôles à leur égard. Le comité d'audit reçoit à chacune de ses réunions trimestrielles des rapports exhaustifs et détaillés du vice-président, technologies de l'information, afin d'être tenu à jour des technologies et des autres moyens implantés ainsi que des récentes améliorations mises en œuvre par la Société pour atténuer les cyberrisques. Ces rapports comprennent des informations détaillées sur les initiatives de sécurité planifiées et terminées et les politiques connexes, y compris les plans d'intervention en cas d'incident, les résultats des tests d'intrusion et les stratégies correctives qui en découlent, les campagnes d'hameçonnage mensuelles, les initiatives de sensibilisation à la sécurité et les autres plans d'action lancés à l'échelle de l'organisation. En outre, le comité d'audit supervise les politiques et procédures de la Société visant à identifier et à évaluer les transactions avec des parties liées et en faire le suivi, et approuve les transactions avec des parties liées conformément aux dispositions de la politique de la Société en matière de transactions avec des parties liées.

Questions abordées par le comité sur l'environnement, la santé et la sécurité

Mises à jour et discussions trimestrielles

- Statistiques sur la santé et la sécurité
- Enjeux importants en matière de conformité et état des mesures correctives prises à leur égard
- Mise à jour sur la stratégie ESG et progrès réalisés

Mises à jour et discussions annuelles

- Revue des objectifs, des cibles et des initiatives ESG
- Rapport ESG annuel aux fins d'examen
- Nouveaux enjeux et lois proposées
- Mise à jour sur les initiatives de recherche et de développement

Outre les questions énumérées ci-contre, le conseil reçoit, du président et chef de la direction, du premier vice-président et chef des affaires juridiques et de la directrice principale, développement durable, des mises à jour sur les thèmes importants liés au développement durable et en discute au besoin. En 2024, ces mises à jour comprenaient la feuille de route de la Société en matière de présentation de l'information financière conformément au cadre d'information sur la durabilité de l'International Sustainability Standards Board (« ISSB »), des mises à jour sur le programme d'engagement dans la collectivité et les programmes de dons de la Société, sur les progrès réalisés au chapitre de la mise en œuvre de la stratégie sur les Peuples autochtones et sur la gestion des droits de la personne et la conformité au projet de loi S211 au Canada.

Structure du conseil d'administration

Conseil d'administration



Politiques

Chez Stella-Jones, les contrôles internes à l'égard de l'information sur la durabilité sont exercés au moyen de politiques détaillées sur des thèmes clés, comme la santé, la sécurité et l'environnement, la prévention de la violence et de la discrimination sur le lieu de travail, les droits de la personne, les peuples autochtones, l'éthique, les transactions commerciales équitables, les transactions entre parties liées, la lutte contre la fraude et la corruption et l'engagement dans la collectivité.

À ces politiques s'ajoutent des communications régulières, un processus d'attestation annuelle des employés et des audits réalisés par la fonction d'audit interne.

En 2025, Stella-Jones prévoit d'améliorer la formation sur les politiques en mettant en place un nouveau système de gestion des formations à l'intention de tous les employés.

Importance relative et chaîne de valeur

Le processus d'engagement envers les parties prenantes de Stella-Jones s'appuie sur un dialogue ouvert et continu au moyen de canaux bien établis, soutenu par la collecte de données ciblée et les sondages d'opinion.

L'évaluation la plus récente de l'importance relative a été réalisée en 2022. En 2025, la Société prévoit d'actualiser ce processus pour qu'il soit davantage conforme aux recommandations de l'ISSB et reflète mieux les priorités des investisseurs.

Les thèmes sont établis en passant en revue les référentiels de présentation de l'information ESG, comme les normes de la GRI, du GIFCC et du SASB et les critères des agences de cotation des facteurs ESG. Les résultats de notre dernière évaluation de la gestion des risques d'entreprise (« GRE ») sont utilisés pour mettre à jour les perspectives internes. La liste des thèmes les plus importants est passée en revue et confirmée par la direction de Stella-Jones, qui évalue comment chaque thème ESG continuera d'évoluer et d'influer sur la stratégie et la mission de Stella-Jones.

Groupe de parties prenantes

Investisseurs



MOYENS UTILISÉS DANS LE CADRE DE NOTRE ENGAGEMENT

- Téléconférences et réunions avec les investisseurs
- Présentation aux investisseurs sans levée de fonds, assemblée générale annuelle des actionnaires et Journée des investisseurs
- Rapports des analystes
- Cotes ESG

ATTENTES DES PARTIES PRENANTES

Nos investisseurs s'attendent à des informations transparentes en temps opportun sur les facteurs ESG et se préoccupent particulièrement des changements climatiques, y compris les risques et les occasions.

Clients



MOYENS UTILISÉS DANS LE CADRE DE NOTRE ENGAGEMENT

- Rencontres bilatérales
- Foires commerciales
- Collaboration avec les clients
- Sondages ESG auprès des clients et programmes pour les fournisseurs

ATTENTES DES PARTIES PRENANTES

Nos clients veulent avoir accès à un approvisionnement fiable, à des pratiques de gestion durable des forêts et à des solutions efficaces de fin de vie des produits.

Fournisseurs



MOYENS UTILISÉS DANS LE CADRE DE NOTRE ENGAGEMENT

- Collaboration continue
- Évaluations des fournisseurs
- Associations sectorielles

ATTENTES DES PARTIES PRENANTES

Nos fournisseurs s'attendent à ce que nous agissions de manière éthique et intègre dans tous nos échanges et que nous continuions à nous conformer aux lois du travail applicables pour garantir un environnement de travail sûr.

Employés



MOYENS UTILISÉS DANS LE CADRE DE NOTRE ENGAGEMENT

- Sondage sur l'engagement des employés
- Réunions au sommet à l'échelle de la Société
- Groupes de travail et comité sur le développement durable

ATTENTES DES PARTIES PRENANTES

Nos employés veulent un travail sûr et sécuritaire, un salaire et un traitement équitables, éprouver un sentiment d'appartenance et avoir accès à des occasions de développement professionnel.

Thèmes importants relatifs aux facteurs ESG

Les résultats de notre évaluation de l'importance relative sont décrits ci-après. Dans les prochaines sections du présent rapport, nous décrivons en détail comment nous gérons les thèmes importants relatifs aux facteurs ESG. Pour plus de clarté, les thèmes pour lesquels les processus de gestion et les contrôles internes sont semblables ont été regroupés.

Environnement

- Conformité environnementale
- Changements climatiques et émissions de GES
- Gestion de l'eau et des déchets
- Qualité de l'air

Société

- Santé et sécurité
- Diversité et inclusion
- Recrutement et maintien en poste des employés
- Formation et perfectionnement des employés
- Peuples autochtones
- Engagement communautaire

Gouvernance

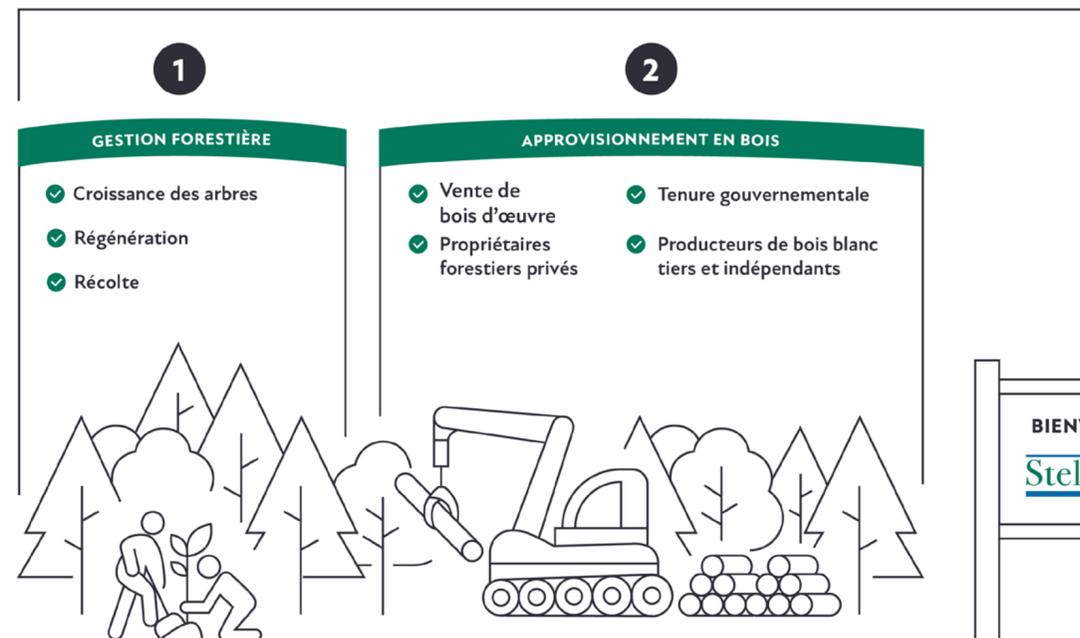
- Pratiques en matière de chaîne d'approvisionnement
- Solutions pour les produits en fin de vie
- Innovation et technologie
- Éthique et intégrité
- Comportement concurrentiel
- Gestion des risques
- Cybersécurité et sécurité des données

Chaîne de valeur

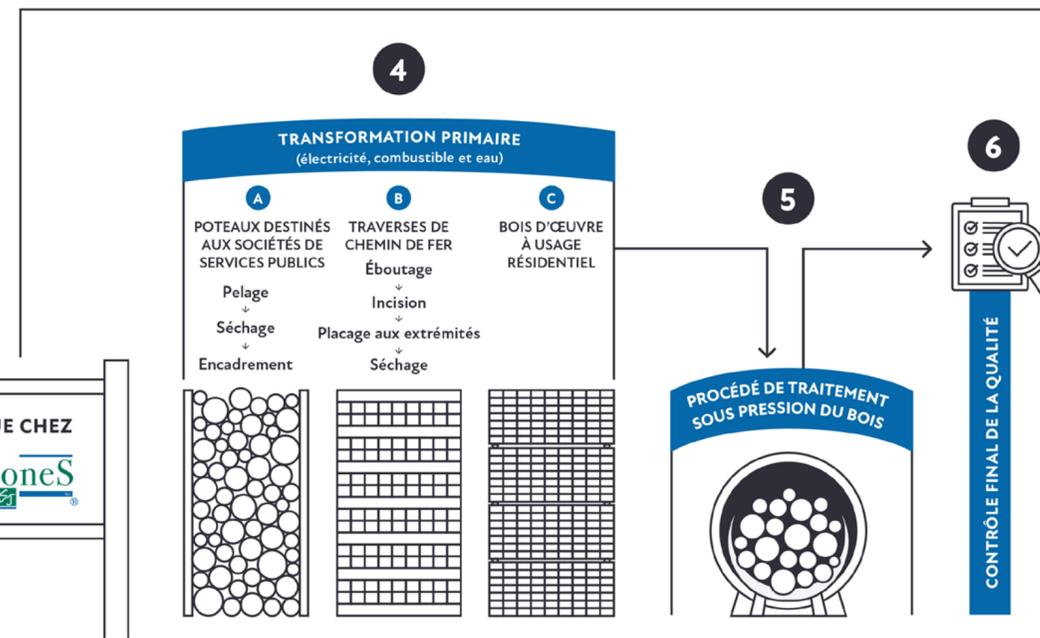
Le graphique suivant présente l'ensemble de la chaîne de valeur et les limites organisationnelles définies de Stella-Jones, permettant ainsi de voir clairement à quel point les considérations relatives au développement durable font partie intégrante de l'ensemble des activités de la Société. Qu'il s'agisse des activités en amont, comme l'approvisionnement en matières premières et la mobilisation des fournisseurs, ou des répercussions en aval, comme l'utilisation

des produits et leur élimination en fin de vie, ce graphique permet de localiser les risques et les occasions liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. La schématisation de ces limites nous permet d'accroître la transparence et de mieux orienter nos stratégies pour la réduction des émissions, la promotion des pratiques éthiques et la création de valeur à long terme.

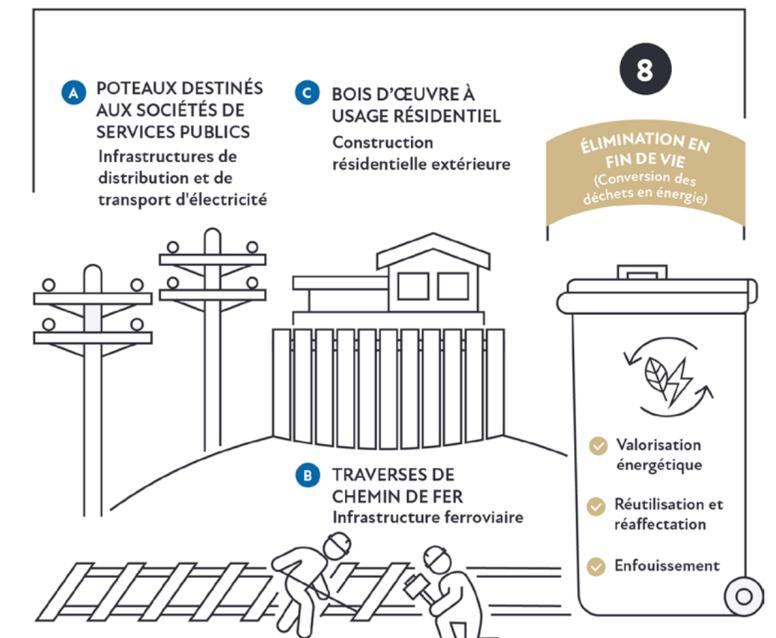
Chaîne de valeur en amont



Limite organisationnelle de Stella-Jones



Chaîne de valeur en aval



Santé et sécurité

Notre objectif en matière de santé et sécurité consiste à assurer la sécurité de nos employés en réduisant les risques grâce à une culture fondée sur le travail d'équipe, la responsabilité et l'amélioration continue.

La stratégie en matière de santé et sécurité englobe les **systemes de sécurité** (fournir une formation efficace, organiser des exercices pratiques et réaliser des audits de sécurité qui garantissent que notre programme de sécurité SHIELD (« Safety, Health, Improved Environment, Leading our Decisions ») est correctement mis en œuvre et bien compris), les **communications portant sur la sécurité** (diffuser des communications portant sur la sécurité pour instaurer une culture de sécurité à tous les paliers de la Société incitant toutes les parties prenantes à s'en porter garantes) et l'**habilitation de nos employés** (fournir les ressources adéquates et le soutien en matière de santé et de bien-être, et encourager les comportements sûrs).

Progrès réalisés en 2024

Le taux total de fréquence des incidents enregistrables (« TRR ») de la Société a continué de s'améliorer, grâce aux efforts continus déployés pour intégrer une culture de sécurité à tous les paliers de la Société. En 2024, nous avons continué de repérer les points à améliorer, à mobiliser nos employés pour que la sécurité soit un enjeu qui les concerne personnellement et à créer des occasions de partager les meilleures pratiques et de les adapter.

Les nouveaux programmes et procédures SHIELD suivants ont été mis en œuvre en 2024 dans le cadre des mesures correctrices prises à la suite d'investigations sur les événements indésirables, afin de répondre aux besoins de conformité à la réglementation et d'améliorer constamment la cohérence du programme SHIELD.

- Le **programme de déplacement par rail en usine** a été mis en œuvre dans le cadre de l'amélioration des contrôles à la suite d'un décès survenu sur place.
- Le **programme de plateforme élévatrice mobile de personnel** a été mis en place pour respecter les exigences distinctes en matière de plateforme par rapport à l'équipement industriel motorisé.
- Le **programme de vérification SHIELD** a été mis en œuvre afin de mettre à jour la politique précédente pour la transformer en un programme à des fins de cohérence des processus de vérification.
- Des **procédures d'installation de la courroie de transmission** ont été élaborées en réponse à une cause courante de blessure qui survient dans le cadre d'activités d'entretien.
- Des **procédures de sensibilisation à l'équipement industriel motorisé par les travailleurs au sol** ont été élaborées à partir d'une meilleure pratique propre aux usines.

Ces nouveaux programmes et procédures s'ajoutent aux mises à jour continues des politiques, des programmes et des procédures SHIELD existants, qui sont réalisées régulièrement dans le cadre de la gestion des programmes.

Décès en Louisiane

Malgré les améliorations apportées à la performance globale en matière de sécurité, l'année 2024 a été marquée par un décès tragique survenu à l'usine de Stella-Jones en Louisiane. L'incident s'est produit lors d'une opération de routine, lorsqu'un employé est resté

coincé entre un équipement mobile et des produits prêts pour le traitement. Des enquêtes ont été réalisées en interne ainsi que par des tiers, qui ont donné lieu à l'amélioration des contrôles de sécurité.

Stella-Jones réitère son engagement à fournir à ses employés un milieu de travail exempt d'accidents et sécuritaire. Nous nous employons à tirer parti des leçons apprises lors de tous les incidents de sécurité, y compris cette terrible tragédie, afin d'améliorer continuellement l'ensemble de nos pratiques en matière de sécurité.

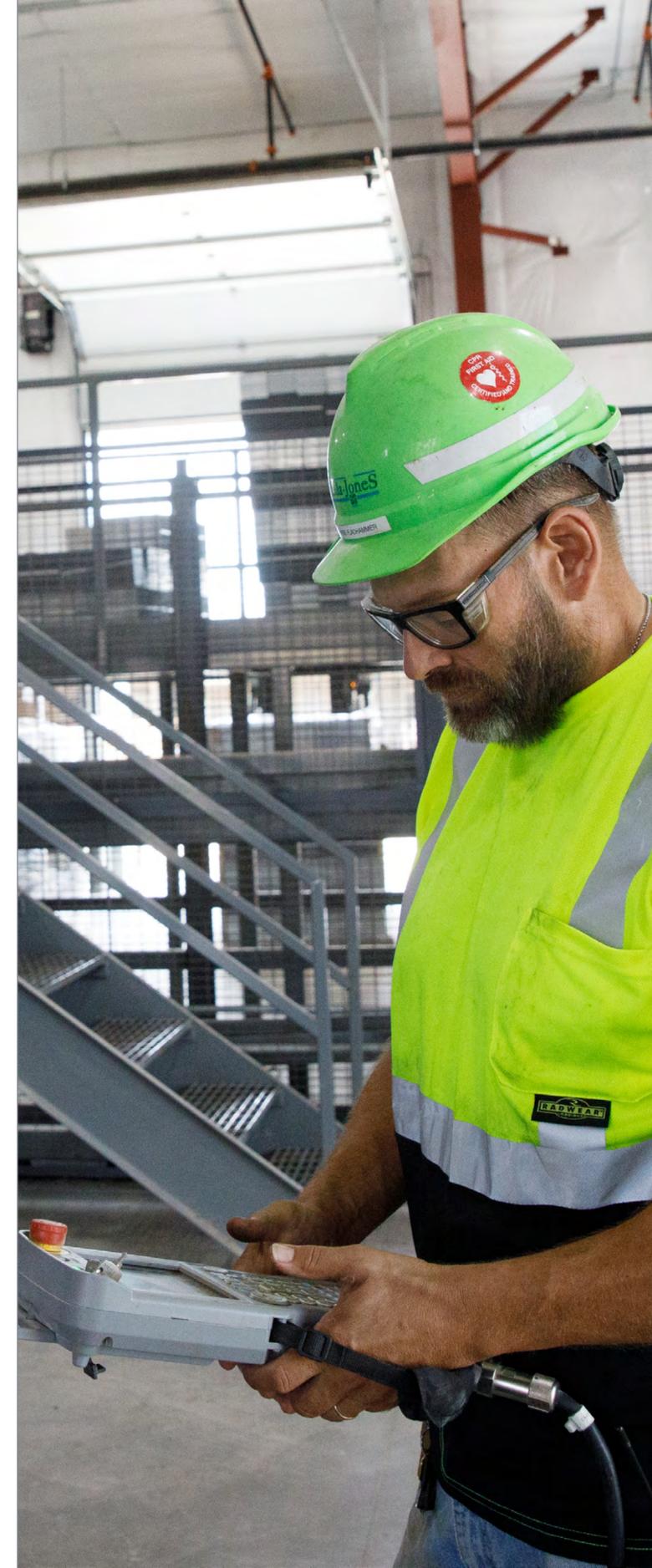
Impacts, risques et occasions

Stella-Jones reconnaît que chaque site de production présente divers dangers qui peuvent mettre à risque la santé et la sécurité des employés, des sous-traitants et des visiteurs sur les sites.

Nous avons mis en place des politiques, des programmes et des procédures pour gérer ces risques. Dans de nombreux sites, les produits, y compris les poteaux et le bois d'œuvre lourds, sont empilés dans la zone d'entreposage. Les employés qui travaillent près de ces matériaux ou les manutentionnent suivent une formation sur la gestion des risques, y compris le risque d'être coincés entre ou sous des produits, des équipements mobiles et du matériel roulant.

Dans le cadre de certains processus, nous avons recours à des appareils à pression qui fonctionnent à l'air, à la vapeur ou à l'eau, qui comportent d'autres risques. L'équipement de production, y compris les roues d'engrenage, les convoyeurs et la machinerie articulée, peut causer des blessures sérieuses si les travailleurs ne respectent pas les barrières de sûreté ou les dispositifs de sécurité des machines. La chaleur, les multiples sources d'énergie et des produits chimiques dangereux utilisés pendant des activités comportent d'autres risques en cas de contact.

L'exposition aux intempéries, comme les températures extrêmes, les changements météorologiques soudains ou des surfaces glissantes, peut également occasionner des blessures. Enfin, des tâches physiquement exigeantes ou le mauvais positionnement du corps pendant le travail augmentent la probabilité de blessure musculosquelettique.





Approche managériale

Stella-Jones gère les activités ESS à l'aide du système de gestion SHIELD, qui s'applique à tous les travailleurs et sous-traitants des sites gérés par Stella-Jones et qui est fondé sur la norme ISO 14001.

Grâce aux comités SHIELD de chaque usine, les employés peuvent participer aux processus de consultation et de rétroaction sur la mise en œuvre du programme. Ces comités sont le principal point de contact des employés qui souhaitent poser des questions ou faire part de leurs préoccupations. Le comité SHIELD de chaque usine, qui est composé d'employés horaires et de gestionnaires de l'usine, se réunit tous les mois, tandis que le comité directeur SHIELD, composé des vice-présidents de la Société, se réunit également sur une base régulière.

Mesures et cibles

Obtenir un taux annuel des incidents relatifs à la sécurité enregistrables inférieur à la moyenne du secteur.

ATTEINTE



La cible a été atteinte en priorisant les comportements sécuritaires et une culture de sécurité ainsi qu'en renforçant continuellement les contrôles de sécurité.

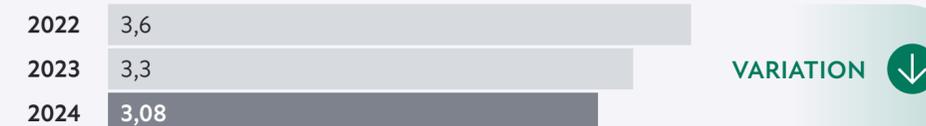
Atteindre la totalité des cibles mensuelles établies pour les observations en matière de sécurité de l'usine.

NON ATTEINTE



Cet indicateur clé de performance est un élément clé du tableau de bord SHIELD des usines et est amélioré d'une année à l'autre grâce à l'accent mis continuellement par le département des opérations sur la prise en compte et le suivi des mesures d'observation en matière de sécurité.

Taux de fréquence TRR (blessures/200 000 heures travaillées)



Atteinte de la cible pour les observations en matière de sécurité (en %)



Changements climatiques et émissions de GES

Stella-Jones gère activement les risques liés aux changements climatiques en élaborant une feuille de route et une stratégie de réduction des émissions de GES.

La stratégie comprend des mises à niveau de l'efficacité énergétique, des améliorations apportées aux processus pour réduire la consommation globale et le recours accru à l'énergie renouvelable au moyen de l'installation et de l'approvisionnement. La Société met également l'accent sur l'amélioration de l'efficacité du processus de collecte de données, sa précision et son auditabilité.

Progrès réalisés en 2024

Grâce aux efforts déployés en 2024, nous avons jeté les bases de réductions durables des émissions pour les années à venir. Nous avons réussi à diminuer légèrement de 0,3 % les émissions par rapport à celles de l'année de référence de 2022, ce qui témoigne des progrès réalisés dans la bonne voie.

Cette réduction reflète l'incidence des initiatives continues d'efficacité énergétique et de la transition vers des sources d'énergie renouvelable, notamment notre programme de diesel renouvelable et nos centrales solaires, qui comptent pour plus de la moitié de la réduction globale.

En outre, 2024 a marqué la première année complète d'exploitation pour trois sites qui, conformément aux lignes directrices du Protocole des GES, sont désormais pris en compte dans notre année de référence, à des fins d'ajustement. Pour plus de renseignements sur ces ajustements et ces retraitements, se reporter à la section Méthode de comptabilisation des données sur la performance ESG du présent rapport.

Le [rapport annuel 2024](#) constitue également une étape importante de Stella-Jones dans son parcours vers la présentation de l'information intégrée et comprend notre premier rapport sur le climat. Nous réitérons notre engagement à intégrer la présentation de l'information financière et de l'information sur les facteurs ESG au cours des années à venir.

Électricité renouvelable

En 2024, Stella-Jones a signé une entente de dix ans visant l'achat de certificats d'énergie renouvelable (« CER ») générés par le parc éolien de Mesquite, au Texas. L'entente procure à Stella-Jones des CER générés par le projet à compter de 2025 et permettra à la Société de compenser 100 % de la consommation annuelle d'électricité de ses installations américaines et canadiennes par de l'énergie renouvelable. En complément de cet achat de CER, la Société a achevé la construction de sa deuxième installation d'énergie solaire en 2024 à son usine de fabrication de poteaux destinés aux sociétés de services publics de Cameron, au Wisconsin. Le système devrait couvrir 48 % du total des besoins en électricité du site et portera la capacité solaire totale installée de Stella-Jones à 2,5 mégawatts.

Optimisation de l'utilisation de l'énergie

Des audits de l'efficacité énergétique ont été réalisés à six usines et des plans de réduction des GES propres à chaque site ont été élaborés. En 2024, le premier ensemble de projets issus des audits s'est amorcé, y compris l'installation d'unités de récupération de la chaleur perdue provenant des séchoirs à bois, les mises à niveau des systèmes de chauffage des eaux d'alimentation et le suivi en temps réel de l'énergie de l'équipement énergivore, comme les chaudières. Les réductions des émissions de carbone découlant du premier ensemble de projets devraient être réalisées en 2025, alors que la Société continue de réaliser son plan d'audit et a repéré d'autres occasions.

Carburants de rechange

Un projet pilote de fabrication de diesel renouvelable, ou R99, a été réalisé dans quatre sites en 2024. Le R99, qui est fabriqué à partir d'une combinaison de déchets et de matières premières – des huiles organiques –, permet de réduire d'environ 70 % les émissions de l'équipement mobile sur le cycle de vie. En 2024, 131 239 gallons ont été consommés, soit 874 TM éq. CO₂ d'émissions de GES évitées. La Société continue de mettre l'accent sur les occasions d'utiliser les sous-produits du bois générés sur le site dans la production d'énergie à l'échelle de ses usines. À l'heure actuelle, 13 usines utilisent des chaudières alimentées au bois et, en 2024, la Société a entrepris dans quatre autres usines des études de faisabilité relativement au remplacement des unités alimentées au gaz par des unités alimentées au bois ou au recours à la cogénération.

Émissions FLAG

Les émissions FLAG sont celles générées par le secteur de la forêt, des terres et de l'agriculture. La fibre de bois étant un intrant clé de notre chaîne d'approvisionnement, nous avons accordé la priorité à la compréhension de son impact sur les émissions. Pour la première fois, le présent rapport présente nos émissions FLAG pour 2023 et 2024, conformément aux lignes directrices du Protocole des GES, qui devrait être finalisé en 2025. Des renseignements détaillés sur nos calculs figurent à la section Méthode de comptabilisation des données sur la performance ESG du présent rapport.

Une grande partie du bois qu'utilise Stella-Jones provient de régions dans lesquelles l'utilisation des terres génère des émissions nettes de GES, dont la côte nord-ouest du Pacifique, le versant nord des montagnes Rocheuses, la Colombie-Britannique, l'Alberta et le Québec. L'augmentation des émissions FLAG entre 2023 et 2024

était attribuable au fait qu'une proportion plus importante de notre approvisionnement provenait de l'Alberta et du Québec, par rapport au total du bois récolté. Les émissions FLAG sont calculées en attribuant à Stella-Jones une quote-part des émissions de chaque région en fonction du pourcentage du bois qu'elle récolte dans chaque région.

Champ d'application 3

En 2024, Stella-Jones a réalisé une revue détaillée de la Science-Based Target Initiative (« SBTi »). Dans cette revue, de multiples scénarios des champs d'application 1, 2 et 3 ont été examinés, y compris la technologie disponible et les coûts.

Les résultats ont révélé qu'il est irréaliste que Stella-Jones puisse respecter les exigences de réduction du champ d'application 3 établies par la SBTi d'ici 2030 en raison de la taille et de la maturité de sa chaîne d'approvisionnement. La Société maintient son engagement à atteindre la cible de réduction absolue des champs d'application 1 et 2 et évaluera la possibilité d'accroître la réduction au-delà de 32 %. L'évaluation du champ d'application 3 a permis de déterminer que le transport et la logistique sont les secteurs qui présentent le plus d'occasions de réduction et dont la plupart des données brutes sont utilisées dans la comptabilisation des émissions. Une nouvelle cible de réduction du champ d'application 3 axée sur le transport et la logistique sera élaborée au cours de 2025.

Impacts, risques et opportunités

Les effets des changements climatiques mondiaux augmentent la gravité et la fréquence des menaces naturelles qui pèsent sur les activités de la Société et pourraient entraîner une augmentation des frais d'exploitation et des coûts du capital.

Parmi les risques climatiques les plus importants identifiés par la Société figurent :

1. **l'augmentation des coûts** à la suite de dommages causés à une ou plusieurs usines ou à des équipements de la Société ainsi qu'à ceux de ses fournisseurs et clients;
2. **l'augmentation des temps d'arrêt de la production et des coûts** en raison de changements à plus long terme des modèles climatiques, comme des vagues de chaleur chroniques. Les mesures prises pour atténuer les risques liés au climat comprennent des plans et des stratégies de continuité des activités et de reprise après sinistre.

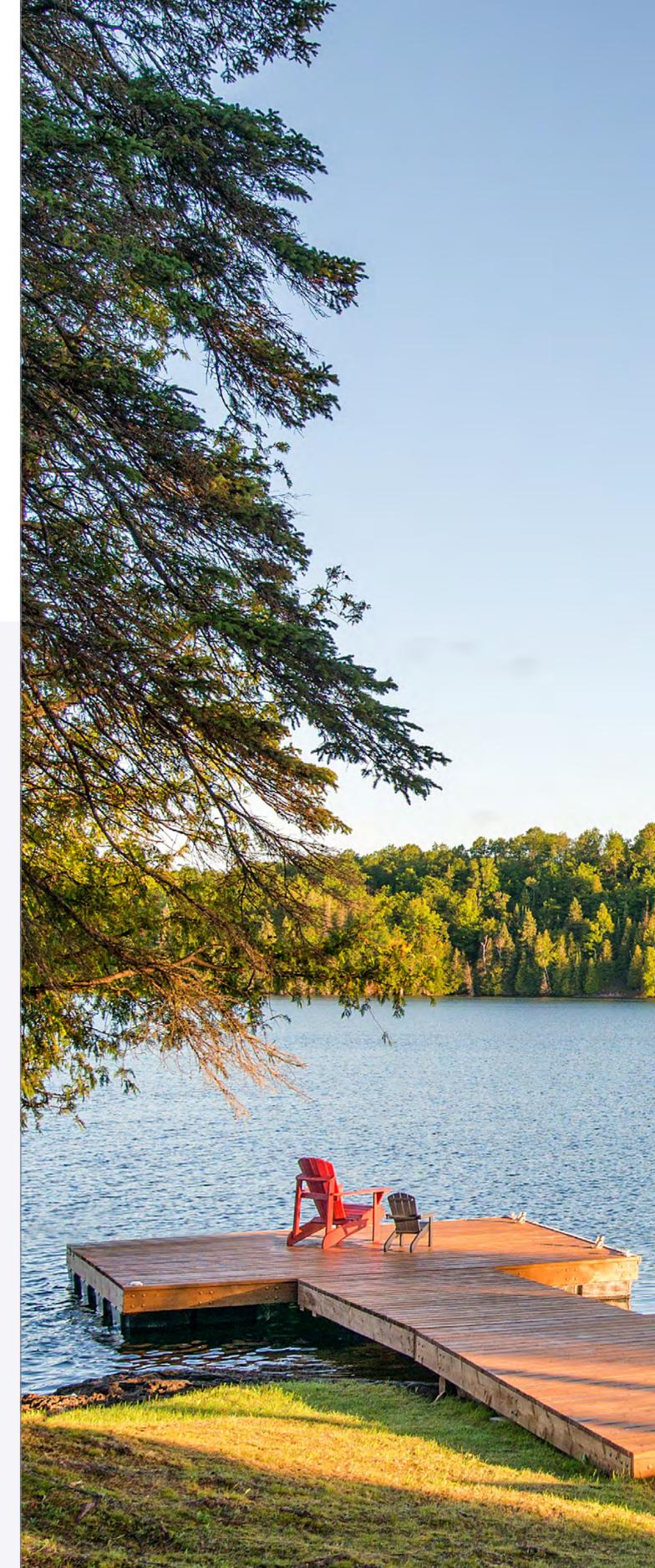
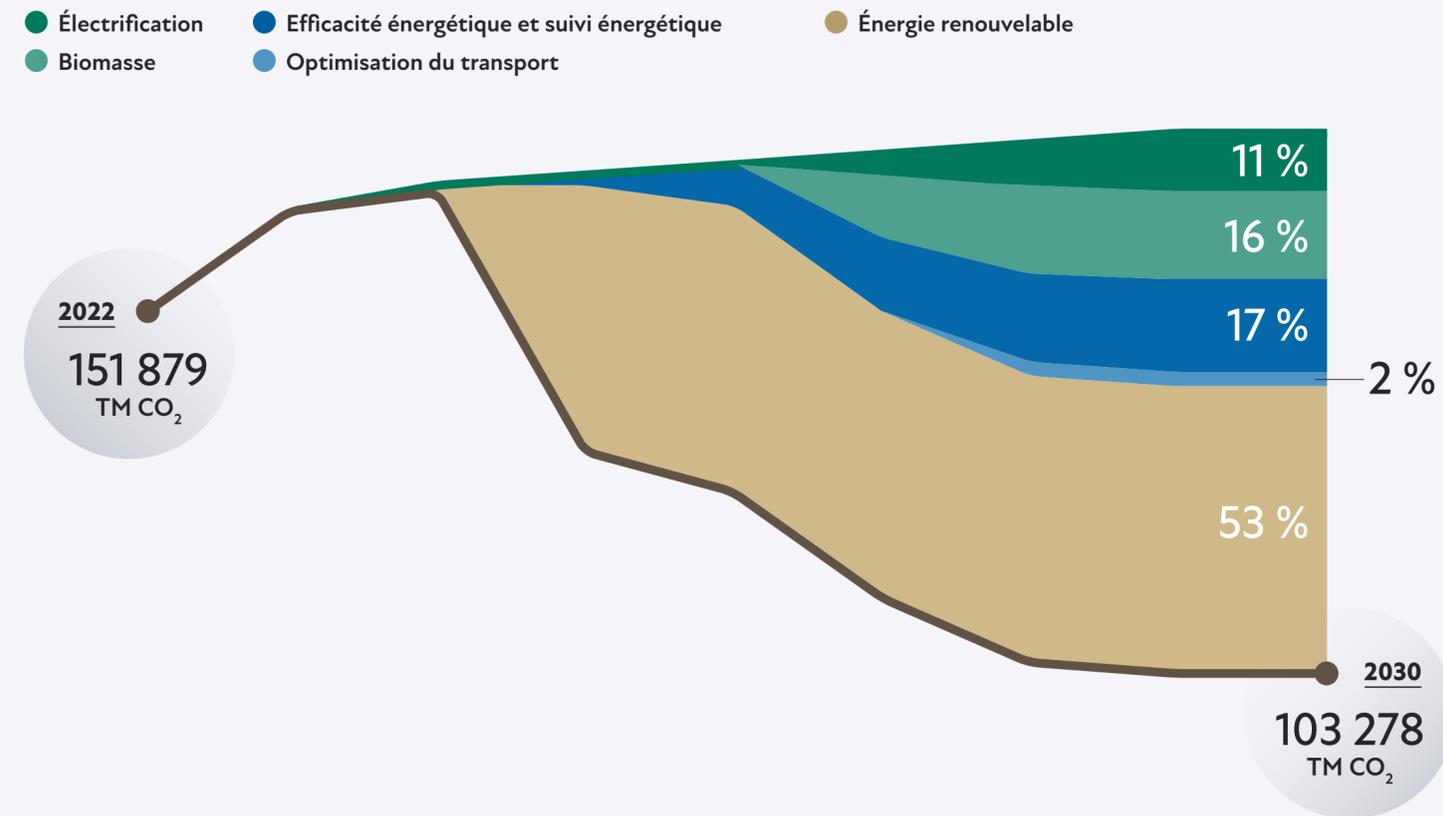
L'ampleur des effets des changements climatiques pourrait être imprévisible et, par conséquent, les plans de la Société pourraient ne pas réussir à atténuer les conséquences d'une catastrophe naturelle, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur les activités, la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la Société. Outre les risques physiques associés aux changements des conditions climatiques, les interventions de l'État à ces changements posent aussi un risque. Les effets des changements climatiques à l'échelle mondiale, y compris le respect de la réglementation en constante évolution sur les changements climatiques et la transition vers une économie à faible émission de carbone, pourraient nécessiter des dépenses importantes, entraîner une hausse des frais d'exploitation et réduire la disponibilité de la fibre, étant donné que les terres récoltables pourraient être mises en réserve pour l'atténuation des émissions de carbone et les compensations à cet égard.

Le [rapport annuel 2024](#) de la Société contient les résultats détaillés de l'analyse des risques physiques et ceux liés à la transition.

Approche managériale

Les risques et les occasions liés aux changements climatiques sont inclus dans le cadre du processus de GRE, sous la supervision du comité ESS du conseil pour assurer une mise en œuvre stratégique efficace. En 2024, la politique en matière d'environnement, de santé et de sécurité de la Société a été mise à jour pour renforcer notre engagement public à réduire les émissions de GES. La feuille de route de réduction des émissions de GES met en lumière les initiatives et les technologies clés conçues pour atteindre cette cible.

Notre voie vers la réduction des émissions absolues des champs d'application 1 et 2





Mesures et cibles

Réduire de 32 % les émissions de GES des champs d'application 1 et 2 d'ici 2030, comparativement à celles de l'année de référence de 2022.

EN VOIE D'ÊTRE ATTEINTE



Réduction de 0,3 % par rapport à l'année de référence de 2022.

Calculer nos émissions du champ d'application 3 et évaluer la capacité d'atteindre la cible fondée sur la science d'ici 2025.

ATTEINTE



Stella-Jones a réalisé une revue de la cible fondée sur la science. Ce processus comprenait la réalisation d'une évaluation de l'inventaire des émissions du champ d'application 3 et l'inclusion pour la première fois de la catégorie 4, Transport et distribution en amont, de la catégorie 7, Déplacements domicile-travail des employés, et de la catégorie 9, Transport et distribution en aval. Stella-Jones a également réalisé un examen approfondi des données maîtres des fournisseurs (Master Data for Vendors), en attribuant à chaque fournisseur un code du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN), ce qui a facilité le calcul des émissions du champ d'application 3 fondées sur les dépenses dans la catégorie 1 pour toutes les dépenses d'approvisionnement pour la première fois en 2024.

Émissions de GES du champ d'application 1 (TM éq. CO₂)

2022	134 889	VARIATION ↓
2023	141 148	
2024	136 395	

Émissions de GES du champ d'application 2 (TM éq. CO₂)

2022	30 221	VARIATION ↓
2023	31 006	
2024	28 167	

Réduction annuelle par rapport à l'année de référence de 2022 – Champs d'application 1 et 2

2022	Données non collectées	VARIATION ↓
2023	+13 %	
2024	-0,3 %	

Émissions de GES du champ d'application 3 (TM éq. CO₂)

2022	965 930	VARIATION ↑
2023	1 035 651	
2024	1 590 227	

Émissions FLAG (TM éq. CO₂)

2022	Données non collectées	VARIATION ↑
2023	533 360	
2024	887 318	

Eau

Stella-Jones est d'avis que l'accès à l'eau est un droit universel et que l'eau est une ressource essentielle pour les collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités. C'est pourquoi elle se concentre sur la conservation de l'eau à l'échelle de son réseau.

Chez Stella-Jones, la gérance de l'eau exige que nous mettions en place des solutions de gestion responsable et des mesures de protection pour les processus et les systèmes de gestion des eaux de ruissellement.

Progrès réalisés en 2024

Le total de l'eau consommée à l'échelle du réseau de Stella-Jones a légèrement diminué de 3 %. L'eau est en grande partie utilisée dans les gammes de produits de préservation et est un élément essentiel du processus de traitement. Ces usines tentent de réduire au minimum l'utilisation d'eau douce en récupérant et en recyclant autant que possible l'eau dans le cadre des activités.

Évaluation des risques liés à l'eau

En 2024, Stella-Jones a mis à jour son évaluation précédente du risque lié à l'eau dans son évaluation des informations financières conformément au TNFD. Le TNFD est un cadre de présentation de l'information volontaire pour les entreprises qui désirent présenter les dépendances, les incidences et les risques liés à la nature, y compris le stress hydrique, et prendre des mesures à ce chapitre.

Des évaluations du stress hydrique ont été réalisées pour les sites de Stella-Jones et ont révélé que quatre sites se trouvaient dans des régions où le stress hydrique était élevé ou extrême : trois usines de traitement du bois et une installation d'écorçage des poteaux. Sur les trois usines de traitement du bois, une seule utilise des produits de préservation hydrosolubles, tandis que les deux autres n'ont pas besoin de beaucoup d'eau pour la production et dépendent uniquement de la génération de faibles volumes de vapeur. L'installation d'écorçage des poteaux n'utilise pas d'eau dans ses processus de production. Pour l'usine de traitement du bois qui a besoin d'eau, Stella-Jones prévoit de réaliser une revue plus détaillée de l'utilisation efficace de l'eau pour repérer les occasions de réduire la consommation d'eau, améliorer le recyclage de l'eau et atténuer le risque et l'incidence sur la source d'eau locale.

Impacts, risques et opportunités

La conformité aux exigences en matière de qualité des permis relatifs à l'eau qui régissent les limites d'effluents aux fins de la gestion de l'évacuation des eaux et des eaux de ruissellement visant à prévenir la pollution constitue le risque principal lié à l'eau dans nos sites.

Pour les sites qui dépendent de l'eau à titre d'intrant du processus de traitement, le risque de restriction hydrique et de sécheresse dans ces régions constitue un défi pour la production. L'évaluation du risque réalisée en 2024 a permis de déterminer qu'un seul site de Stella-Jones fait partie de cette catégorie; par conséquent, ce risque n'est pas considéré comme important.

Approche managériale

Notre équipe de spécialistes environnementaux surveille et gère les systèmes de gestion des eaux de ruissellement et des écoulements à des fins de conformité et communique les pratiques de gestion à l'échelle de notre réseau.

Le **programme de qualité de l'eau SHIELD** comprend des exigences de conformité aux modalités des permis, notamment des exigences en matière de gestion, d'échantillonnage et d'inspection des eaux de ruissellement et de l'eau de traitement qui s'appliquent à l'échelle de la Société.

Mesures et cibles

Consommation totale d'eau (en mégalitres)



Nombre moyen de gallons d'eau par pied cube de production dans les installations présentant un risque élevé lié à l'eau



Gestion des déchets

Stella-Jones accorde la priorité à la gestion des déchets dangereux pour respecter les lois et règlements environnementaux et atténuer les risques liés aux produits de préservation.

En mettant en œuvre les pratiques appropriées de manutention et d'élimination, la Société protège les ressources naturelles, respecte les normes réglementaires et améliore la sécurité en milieu de travail.

Progrès réalisés en 2024

En 2024, le total des déchets générés par la Société a augmenté, en raison principalement d'une hausse de 32 % des sous-produits du bois éliminés. Cette hausse découlait du nombre accru d'opérations de nettoyage des sites combiné à l'amélioration de la présentation de l'information sur les sous-produits du bois envoyés aux fins d'élimination. L'estimation de la quantité de déchets de bois demeure un défi, et Stella-Jones est en voie d'élaborer des processus plus normalisés pour assurer une meilleure cohérence de l'information présentée. Ce flux de déchets est particulièrement important, car il représente une possibilité significative de valorisation et de réutilisation.

Les déchets dangereux sont un autre flux de déchets principal pour Stella-Jones. En 2024, ce flux a légèrement diminué de 9 %, du fait essentiellement du ralentissement des activités d'assainissement des sols et de nettoyage dans le cadre d'une intervention en cas d'incident.

Impacts, risques et opportunités

L'élimination des déchets dangereux constitue le principal risque pour les initiatives de gestion des déchets de Stella-Jones. Ces déchets comprennent tous les matériaux contenant des produits de préservation ou leurs résidus, les principaux dangers englobant l'élimination inappropriée comportant un potentiel de pollution environnementale. En ce qui concerne les déchets non dangereux, il existe une possibilité de réduire la quantité de sous-produits du bois envoyée aux sites d'enfouissement ainsi que l'incidence globale des déchets en repérant des débouchés locaux responsables de la réutilisation, la conversion des déchets en énergie ou le recyclage.

Approche managériale

La gestion des déchets dans le réseau est régie par le programme de gestion des déchets dangereux SHIELD et est alignée sur la politique sur l'environnement, la santé et la sécurité de la Société.

Le programme comprend des procédures strictes de confinement, de nettoyage, d'inspection, d'étiquetage et d'élimination des déchets dangereux, ainsi que de présentation de l'information sur ces derniers. Pour assurer une manutention sécuritaire et conforme, Stella-Jones s'associe à des sous-traitants certifiés spécialisés dans les déchets dangereux pour l'enlèvement et l'élimination appropriée de tous les déchets dangereux générés par ses activités.

Mesures et cibles

Déchets envoyés aux sites d'enfouissement (en TM)



Déchets dangereux (en TM)



Déchets recyclés (en %)



Conformité environnementale

Il est primordial pour notre réussite continue que nous nous conformions aux lois environnementales dans l'ensemble de nos usines et de nos activités.

La gestion, par nos usines de traitement du bois, des demandes de permis relatifs à l'air et à l'eau comprend de nombreuses visites et inspections des autorités de réglementation chaque année.

Progrès réalisés en 2024

Un nouveau programme de transfert de liquides en vrac a été finalisé en 2024 et mis en œuvre au début de 2025. Le **programme de transfert et de contrôle des liquides en vrac** est géré par chaque directeur d'usine, qui supervise l'élaboration et la mise en œuvre des procédures à des fins de transfert sécuritaire et de contrôle des liquides en vrac. Le programme comprend l'établissement d'une liste des transferts des liquides en vrac, la détection des contrôles en place dans chaque usine et la détermination que des tests et des inspections sont réalisés régulièrement. Toute modification aux contrôles doit être approuvée préalablement et documentée. Les employés responsables des transferts de liquides en vrac reçoivent une formation sur le programme et les contrôles spécifiques. Parmi les autres exigences en matière de sécurité, mentionnons l'utilisation d'un équipement de protection individuelle (« EPI »), des mesures de prévention des déversements et des inspections de l'équipement avant et après les transferts. Ce nouveau programme officialise les meilleures pratiques déjà en place à l'échelle du réseau de Stella-Jones et contribue à l'amélioration de la gestion de ce processus important de la Société.

Impacts, risques et opportunités

La non-conformité aux lois environnementales et aux exigences des permis pourrait donner lieu à des actions civiles ou pénales, y compris à des amendes ou à la suspension des activités. La non-conformité pourrait également entraîner des effets négatifs sur l'environnement environnant, notamment la pollution de l'air, de l'eau et du sol.

La Société pourrait devoir assumer les coûts d'élimination ou d'assainissement des sols contaminés, même si elle n'est pas responsable de la contamination. L'intensification de l'activité réglementaire et les modifications apportées aux lois environnementales pourraient donner lieu à une augmentation des dépenses en immobilisations ou pourraient avoir une incidence sur la disponibilité ou le prix de certains produits, comme les produits de préservation achetés et utilisés par la Société. Bien que le litige en environnement antérieur n'ait pas eu une incidence importante, des incidents pourraient à l'avenir se répercuter sur les coûts et la réputation de la Société.

Approche managériale

L'équipe de conformité environnementale de Stella-Jones aide la direction des usines à mettre en œuvre le programme SHIELD, y compris les contrôles et les processus environnementaux.

Le personnel des usines suit une formation sur la sensibilisation à l'environnement, la conformité aux exigences des permis et la détection des risques et des dangers environnementaux. Le programme d'inspection et d'audit ainsi que les systèmes de signalement des incidents sont des outils de détection et contribuent à repérer les risques et à en faire le suivi. En outre, le processus d'établissement des provisions environnementales de la Société garantit que les obligations de l'entreprise sont connues et prises en compte.

Mesures et cibles

Nombre d'incidents de non-conformité
environnementale*



Montant des amendes (\$)



Investissement dans l'assainissement
volontaire des sols (en M\$)



* Les incidents de non-conformité sont ceux signalés par une autorité de réglementation.

Nos employés

Chez Stella-Jones, notre objectif est d'attirer et de maintenir en poste des personnes talentueuses en leur offrant un environnement de travail positif grâce à une solide équipe de direction, à une rémunération et à des avantages sociaux concurrentiels et à des occasions d'avancement de carrière.

Nous nous engageons à rehausser l'expérience employé en étant constamment à l'affût d'améliorations fondées sur les commentaires de nos employés et en constituant une main-d'œuvre qui reflète la diversité des collectivités dans lesquelles nous sommes présents. Nous sommes axés sur le perfectionnement de nos futurs dirigeants en leur offrant des occasions de formation et de cheminement professionnel pertinent.



Progrès réalisés en 2024

En 2024, nous avons franchi une étape importante en finalisant la base de référence en matière de diversité. Un sondage d'auto-identification volontaire a été réalisé auprès de tous les employés au Canada, et les résultats ont été combinés aux données provenant de la main-d'œuvre américaine afin de fournir un aperçu complet de la diversité des employés chez Stella-Jones. Cette base de référence ayant été établie, nous mettons désormais l'accent sur l'élaboration de notre stratégie de diversité et d'inclusion en 2025.

Le perfectionnement de nos employés et leur promotion sont d'autres priorités clés de Stella-Jones. En 2024, nous avons réalisé des progrès grâce au lancement de notre formation de perfectionnement sur les fondements du leadership et avons pu constater une légère augmentation du nombre de postes comblés par des candidats en interne, une mesure clé du suivi des progrès à ce chapitre.

Analyse comparative de la diversité

Stella-Jones a lancé sa stratégie Nos employés en 2023, l'accent étant mis sur la constitution d'une main-d'œuvre qui est le reflet des collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités. En 2024, les données provenant du sondage sur la diversité ont été utilisées pour comparer la diversité dans les 67 sites de Stella-Jones avec celle des collectivités locales. L'analyse prenait en compte les données sur la diversité raciale aux États-Unis provenant de l'outil de justice environnementale de l'Agence de protection de l'environnement et les données canadiennes issues du recensement de 2021. Les résultats étaient éclairants, et révélaient que 65 % des sites étaient représentatifs* des collectivités locales. Ces révélations appuieront l'élaboration de notre stratégie de diversité et d'inclusion et nous permettront de nous concentrer sur les sites prioritaires où il y a une possibilité d'accroître la diversité de la main-d'œuvre.

Programme de développement du leadership

Dans le cadre de la stratégie de perfectionnement des talents de Stella-Jones, deux programmes ont été lancés en 2024.

Programme à l'intention des gestionnaires de première ligne :

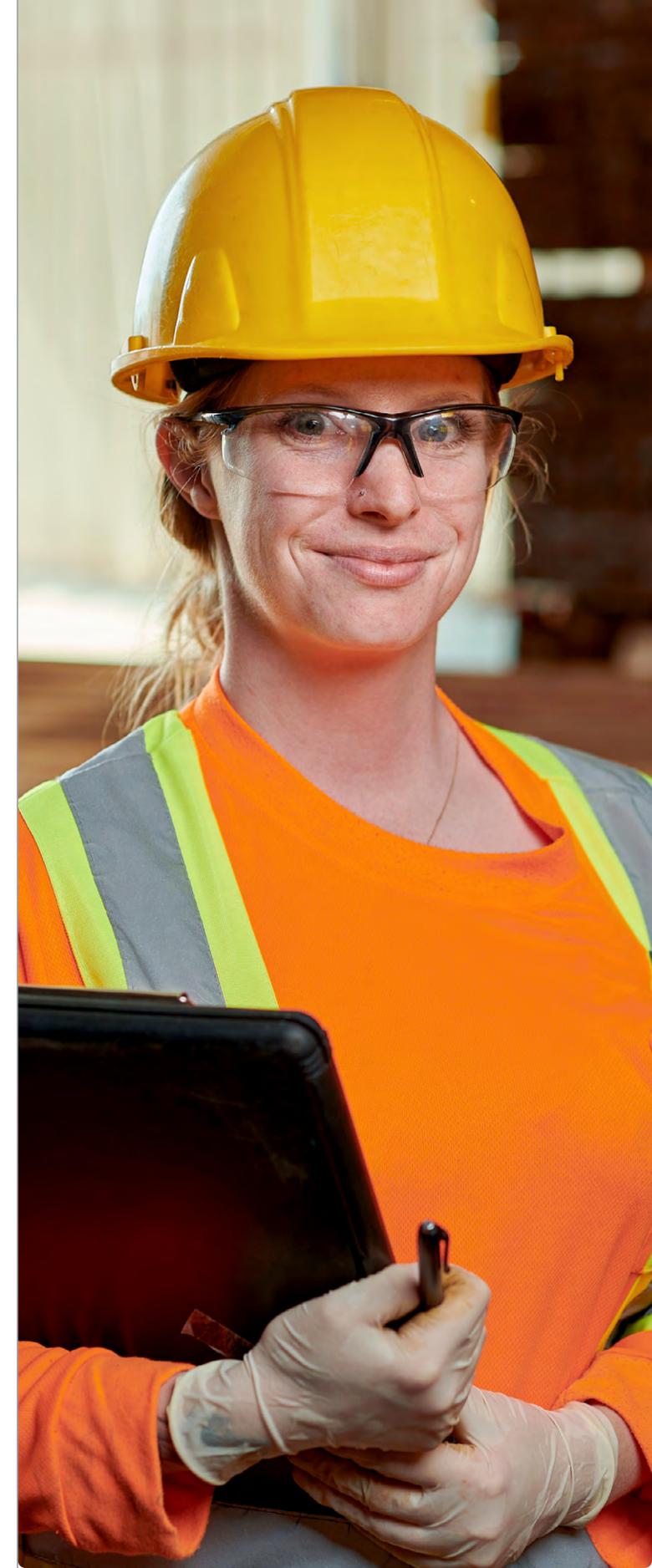
Conçu pour aider les nouveaux gestionnaires à acquérir des compétences fondamentales en leadership, comme la gestion d'équipes, la communication et l'évaluation du rendement.

Programme Les fondations de votre croissance :

Programme de leadership à l'intention des gestionnaires de Stella-Jones conçu pour renforcer leurs compétences selon les cinq principales compétences en leadership, en harmonie avec la vision du leadership de la Société. Le programme vise à favoriser une compréhension cohérente de ce qui définit chez Stella-Jones un dirigeant qui a réussi, et fait la promotion de pratiques de leadership unifiées à tous les niveaux de la direction.

Ces deux programmes regroupés permettent à Stella-Jones de se constituer efficacement un solide bassin de dirigeants. En investissant dans le perfectionnement des dirigeants actuels et futurs, nous nous assurons que les employés acquièrent les compétences, les connaissances et l'expérience requises pour faire avancer les objectifs de la Société. En outre, les programmes font la promotion de l'engagement et du maintien en poste des employés en leur offrant des occasions de perfectionnement et d'avancement de carrière, tout en appuyant la mise en œuvre des processus de planification de la relève de Stella-Jones. Nous croyons que des dirigeants inspirants ont une incidence positive sur l'engagement et le maintien en poste des employés.

* Une installation est considérée comme représentative si 10 % de sa main-d'œuvre est issue de la diversité locale.



Nos employés



Impacts, risques et opportunités

La croissance et le succès de la Société dépendent du recrutement, du perfectionnement et du maintien en poste d'employés compétents, qui permettent une planification harmonieuse de la relève et l'établissement de relations solides avec les employés.

L'évolution des tendances sociales et démographiques ainsi que celle des attentes des employés font en sorte qu'il est plus difficile de recruter et de maintenir en poste des employés. Une pénurie de personnel qualifié ou le départ d'employés pourraient entraîner une augmentation des coûts et perturber les activités.

Les membres de la haute direction et les employés clés nous font bénéficier de leur expertise sectorielle précieuse dans des domaines comme l'ingénierie, la foresterie et le traitement du bois. La perte de dirigeants et de spécialistes expérimentés pourrait avoir une incidence sur la stratégie et la performance de l'entreprise et se répercuter sur l'ensemble des activités et des résultats.

Approche managériale

Les programmes de perfectionnement des dirigeants et des talents de la Société permettent d'atténuer les risques de rotation du personnel et d'exode des connaissances. Afin de favoriser le maintien en poste, les salaires et les avantages sociaux font régulièrement l'objet d'analyses comparatives, et des ajustements stratégiques à la rémunération sont apportés au besoin. La surveillance de la stratégie incombe au premier vice-président et chef des ressources humaines, qui fait chaque trimestre des mises à jour à l'intention du comité des ressources humaines et de la rémunération du conseil d'administration sur les progrès réalisés au chapitre de l'atteinte des principaux objectifs.

Mesures et cibles

Pourvoir 30 % des postes vacants au moyen de promotions en interne d'ici 2027.

EN VOIE D'ÊTRE ATTEINTE



Les postes vacants ont été pourvus à hauteur de 27,8 % par des candidats en interne.

Établir une base de référence en matière de diversité à l'échelle de la Société d'ici 2024.

ATTEINTE



Stella-Jones présente pour la première fois des statistiques sur la diversité à l'échelle de la Société dans son Rapport ESG 2024. Le fait que 18 % des employés s'identifient comme appartenant à un groupe sous-représenté constitue une base de référence pour les initiatives futures en matière de diversité.

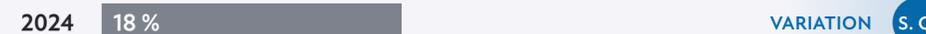
Postes vacants pourvus par des candidats en interne (en %)



Femmes au sein de l'équipe de direction (en %)



Employés issus de groupes sous-représentés (en %)*



La diminution du pourcentage de femmes au sein de l'équipe de direction est attribuable à un changement apporté au système de classement des postes en 2024. La nouvelle structure normalise les échelons de la direction, ce qui permettra de faire un suivi plus précis et exact de cette mesure dans l'avenir.

Peuples autochtones

Nous visons à accroître notre compréhension et notre connaissance de la culture et de l'histoire autochtones et à promouvoir l'ouverture à des perspectives et des visions du monde différentes.

Nous mettons l'accent sur l'établissement de relations respectueuses à long terme avec les Premières Nations qui le souhaitent et les collectivités où nous exerçons nos activités. En outre, nous nous engageons à créer de façon proactive des relations d'affaires collaboratives et des occasions d'approvisionnement mutuellement bénéfiques à l'appui de la croissance de ces collectivités.

Progrès réalisés en 2024

À la fin de 2024, Stella-Jones a fait parvenir une lettre d'engagement initial à cinq collectivités autochtones en Colombie-Britannique, dans laquelle la Société faisait part de son engagement à établir des relations plus solides avec les Premières Nations.

Au cours de l'année, les représentants de Stella-Jones ont tenu des réunions mensuelles avec des communautés Secwepemc pour discuter des objectifs de gérance, y compris la préservation de l'habitat du caribou, la gestion de la forêt ancienne et le développement et l'entretien de forêts résistantes au feu. Le processus de consultation standard sur les permis de récolte et les modifications apportées aux permis des usines s'est également poursuivi.

En outre, Stella-Jones a entamé la diligence raisonnable pour une opération de récolte en coentreprise avec des Premières Nations de la Colombie-Britannique. Ce partenariat fait la promotion d'une relation d'affaires collaborative et offre à Stella-Jones un canal d'approvisionnement tout en appuyant le développement économique et le renforcement des capacités pour les Premières Nations participantes.

Impacts, risques et opportunités

Le virage vers une responsabilité accrue des Premières Nations en matière de gouvernance des forêts canadiennes comporte à la fois des occasions et des risques.

La complexité de la réglementation et les différences entre les systèmes de gouvernance pourraient entraîner des conflits et des retards dans l'approbation de la gestion des terres, ce qui aurait une incidence sur l'approvisionnement en fibre et mettrait à mal la capacité de production de Stella-Jones. Toutefois, cette transition appuie également l'autonomisation économique des Premières Nations au moyen d'entreprises collaboratives, comme des activités conjointes de récolte, créant ainsi des emplois et générant des revenus. Tout en offrant des avantages, tels que la croissance économique et la conservation de la culture, le succès de la mise en œuvre dépend de la gestion prudente des capacités, de la réglementation et des diverses priorités.

Approche managériale

L'approche de Stella-Jones à l'égard des peuples autochtones est guidée par la **politique sur les peuples autochtones**, qui décrit notre engagement à accroître notre connaissance et notre compréhension des cultures et de l'histoire autochtones, à promouvoir des relations de collaboration mutuellement bénéfiques et à intégrer les perspectives autochtones dans nos pratiques forestières.

En 2024, la Société, tirant parti de la stratégie élaborée en 2023, a officialisé les rôles et responsabilités à l'échelle organisationnelle à l'appui d'une mise en œuvre efficace et a lancé de nouveaux canaux de présentation de l'information semestrielle pour faire le suivi des progrès et les communiquer. Pour améliorer la transparence, nous avons également élaboré des cibles additionnelles à court terme axées sur les processus, et avons obtenu des informations plus claires à mesure que nous travaillons à l'atteinte de notre objectif de conclure des accords de relations avec les peuples autochtones d'ici 2030.

Mesures et cibles

La totalité des employés salariés canadiens suivra une formation de sensibilisation à la culture des peuples autochtones d'ici 2025.

SOUS SURVEILLANCE



En 2024, Stella-Jones a collaboré avec Indigenous Corporate Training à la traduction en français des modules de formation en ligne sur les relations avec les Autochtones et la sensibilisation à la culture autochtone de l'entreprise. La formation devrait être déployée lorsque le nouveau système de gestion des formations aura été implanté.

Conclure, dans l'ensemble des régions canadiennes assujetties à certaines obligations en matière de gestion des forêts, des accords de relations avec les Premières Nations qui le souhaitent d'ici 2030.

EN VOIE D'ÊTRE ATTEINTE

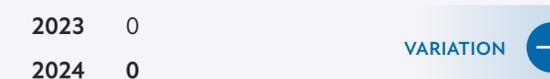


La lettre d'engagement initial a été envoyée.

Employés canadiens qui ont suivi la formation (en %)



Nombre d'accords de relations conclus



Droits de la personne

Stella-Jones s'engage à respecter les lois sur les droits de la personne et des pratiques d'affaires éthiques et responsables reconnues mondialement.

La Société travaille activement pour garantir que l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement est exempte de travail forcé ou de travail des enfants et soutient un milieu du travail non discriminatoire offrant des conditions, un horaire et une rémunération équitables.

Progrès réalisés en 2024

En 2024, Stella-Jones a mobilisé les fournisseurs qui ont été recensés comme étant à risque élevé dans le cadre du processus d'évaluation des risques liés aux droits de la personne. Cette mobilisation comprenait des discussions sur les exigences réglementaires et les engagements de Stella-Jones à l'égard du respect des droits de la personne au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Les fournisseurs ont signé une attestation selon laquelle ils reconnaissent leur obligation à prévenir le recours au travail des enfants et au travail forcé dans leurs activités et leur chaîne d'approvisionnement et à aviser Stella-Jones en cas de non-conformité.

En outre, l'équipe d'audit interne de Stella-Jones a réalisé le premier audit du programme de conformité aux droits de la personne au Canada par rapport aux exigences de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*. Le rapport d'audit a été présenté au comité d'audit du conseil et la responsabilité de toutes les observations ou occasions d'amélioration issues du rapport a été attribuée en interne.

Impacts, risques et opportunités

Outre les risques auxquels les personnes et les collectivités sont exposées, les violations des droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement exposent Stella-Jones à des risques réputationnels, juridiques, opérationnels et financiers importants.

En cas de violation, la Société pourrait perdre la confiance des clients et des investisseurs, ce qui mettrait en péril les contrats importants. Par ailleurs, Stella-Jones pourrait faire face à l'imposition d'amendes ou de sanctions, ou à une perturbation de ses activités en fonction de la gravité et de la pertinence du fournisseur en question.

Approche managériale

La politique relative aux droits de la personne de Stella-Jones et le programme de conformité connexe établissent les objectifs et le cadre de gestion des risques liés aux droits de la personne à l'échelle de la Société. Le programme de conformité couvre la détermination du profil de risque, l'engagement et la conformité des fournisseurs, la formation à l'intention des employés, la présentation d'informations sur les risques et les mesures de remédiation des incidences défavorables.

Pour en apprendre davantage sur la gestion par Stella-Jones des droits de la personne, se reporter à notre [Rapport annuel relatif à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement](#).

Mesures et cibles

Nombre de risques liés aux droits de la personne signalés au moyen du système de déclaration interne



Collectivité

L'engagement dans les collectivités locales des régions où nous exploitons nos installations fait partie intégrante de la responsabilité sociale de Stella-Jones.

Un engagement significatif stimule la confiance, nous aide à comprendre les préoccupations et les priorités des collectivités et renforce les relations. Guidés par nos valeurs d'intégrité et de respect, nous nous engageons à établir des partenariats ouverts, transparents et constructifs avec les collectivités auxquelles nous offrons nos services.

Progrès réalisés en 2024

En 2024, le programme d'engagement dans la collectivité a été élargi et compte désormais cinq sites participants. L'équipe de direction de chaque usine offre la formation, élabore le plan d'engagement propre à son installation et se réunit deux fois par mois pour discuter des progrès réalisés et pour partager les leçons apprises.

Dons de l'entreprise

En 2024, Stella-Jones a donné 747 000 \$ à 202 organismes de bienfaisance et organisations. Notre partenariat avec Les Auberges du Cœur en est à sa deuxième année, et permet d'offrir logement et soutien aux jeunes à risque du Québec, au Canada. En outre, nous avons annoncé la conclusion d'un nouveau partenariat avec la American Chestnut Foundation afin de soutenir la recherche et les efforts de la fondation visant à réintroduire le châtaignier américain dans son aire de répartition originale. Cette fondation met l'accent sur le développement d'espèces résistantes aux maladies pour lutter contre les effets dévastateurs de l'introduction d'une maladie des taches brunes qui s'attaque à la population de châtaigniers américains.

Initiatives de secours après l'ouragan Héléne

En réponse à la dévastation causée par l'ouragan Héléne dans le sud-est des États-Unis, nous avons établi un budget de secours en cas de désastre qui a permis de soutenir les efforts sur le terrain et les initiatives des clients. Nous avons contribué au TEMA Human Connections Fund et au DUKE - Power of Giving Hurricane Relief Fund, qui fait partie de la Duke Energy Foundation. Parallèlement, nos équipes des ventes et des opérations ont travaillé sans relâche pour rediriger les poteaux destinés aux sociétés de services publics vers les zones concernées, aidant ainsi les équipes à rétablir l'électricité dans les collectivités touchées.

Réalisation de tests pour la suppression de l'odeur de créosote

La créosote dégage une odeur de boule antimite attribuable au faible seuil aromatique du naphthalène, un constituant de la créosote. Cette odeur préoccupait des résidents à proximité de nos usines utilisant la créosote. En réponse, Stella-Jones surveille activement le niveau des odeurs dans certains sites pour mieux comprendre comment certaines activités opérationnelles ou certains processus de traitement précis peuvent avoir une incidence sur l'odeur. En 2024, la Société a réalisé une recherche sur de nouveaux additifs conçus pour supprimer les odeurs, dont le mélange biologique fondé sur le soya a donné des résultats prometteurs.

En raison de ses propriétés chimiques, le mélange biologique, lorsqu'il est ajouté en petite dose à la créosote, empêche certains composés chimiques d'être propagés dans l'air, ce qui réduit la perception d'odeur.

Au fil des ans, Stella-Jones a testé divers additifs pour atténuer les odeurs, et les récents essais sur les mélanges biologiques semblent avoir un potentiel significatif. La prochaine phase consistera à tester le mélange biologique dans divers sites, à différentes saisons et sur diverses espèces de bois pour déterminer si les résultats sont uniformément positifs.

Impacts, risques et opportunités

Stella-Jones a une incidence positive sur les collectivités locales en offrant des occasions d'emploi à l'échelle locale et en soutenant l'économie grâce aux salaires et aux impôts et taxes qu'elle verse et à l'approvisionnement auprès des fournisseurs locaux.

Les produits de la Société jouent un rôle vital dans l'appui à l'infrastructure essentielle pour les services publics d'électricité et les chemins de fer. La position de Stella-Jones dépend de sa capacité à répondre aux préoccupations des collectivités à l'égard des questions environnementales et de sécurité tout en renforçant et en préservant la confiance des collectivités.

Approche managériale

Reconnaissant l'importance de l'engagement dans la collectivité, Stella-Jones collabore activement avec les parties prenantes, y compris les agences gouvernementales locales et fédérales et les organisations environnementales.

Notre politique en matière d'engagement dans la collectivité définit les objectifs et les principes guidant la manière dont la Société interagit avec ses voisins. À l'appui de cette politique, nous avons mis en œuvre un programme d'engagement dans la collectivité qui permet à chaque usine de tailler sur mesure son approche en fonction des préoccupations et des priorités uniques des collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités. Le programme est également appuyé par notre politique de dons, grâce à laquelle les dons sont attribués aux initiatives qui comptent le plus pour les collectivités dans lesquelles nous sommes présents.

Mesures et cibles

Nombre d'usines participant au programme d'engagement dans la collectivité



Chaîne d'approvisionnement responsable

Notre objectif est de bâtir une chaîne d'approvisionnement responsable et résiliente en faisant participer activement les fournisseurs conformément aux priorités communes en matière de questions ESG.

Nous sommes passés maîtres en matière de pratiques de foresterie, améliorons la santé des forêts au moyen de pratiques responsables de récolte et de résistance au feu et faisons la promotion de l'éducation forestière pour favoriser la création de la prochaine génération d'experts en foresterie.

Progrès réalisés en 2024

Le cadre de contrôle préalable de la chaîne d'approvisionnement de Stella-Jones a été élaboré en 2023 et élargi en 2024 pour couvrir 37 % des fournisseurs de premier niveau. Ce contrôle préalable permet d'évaluer les fournisseurs au moyen de 18 mesures, allant de la gestion environnementale aux changements climatiques, en passant par les droits de la personne, la gestion de la sécurité, les finances et la réputation, et d'attribuer une cote de risque relative à chaque fournisseur. Ce processus amélioré a permis à Stella-Jones de prioriser les thèmes principaux aux fins de l'engagement futur des fournisseurs tout en offrant une compréhension approfondie de nos fournisseurs de premier niveau.

Gestion des feux de forêt en Colombie-Britannique

Stella-Jones, ainsi que d'autres entreprises de foresterie de la Colombie-Britannique, soutient activement les efforts déployés pour gérer la crise des feux de forêt de la région au moyen d'initiatives de sensibilisation communautaire et d'atténuation des risques. En 2024, le groupe a facilité la participation des gouvernements locaux, de dirigeants d'entreprise et de représentants des services d'incendie aux discussions sur les stratégies de réduction des risques et a mis en lumière le rôle essentiel de la foresterie dans la prévention des feux de forêt. Compte tenu de l'incidence dévastatrice des feux de forêt sur les collectivités, qui menacent des vies, les infrastructures, les économies et l'environnement, Stella-Jones réitère son engagement à atténuer les risques de feux de forêt au moyen d'une gestion responsable des forêts, afin d'assurer la protection et la résilience des collectivités où nous sommes présents.

Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature

En 2024, Stella-Jones a commencé sa première évaluation selon les recommandations du TNFD, initiative mondiale qui offre aux organisations un cadre de détection, d'évaluation et de communication des risques et occasions liés à la nature dans leur processus de prise de décisions stratégiques et financières, axé notamment sur l'incidence des entreprises et des institutions financières sur la nature, la biodiversité et les écosystèmes. À titre d'entreprise tributaire de la bonne santé des forêts, Stella-Jones doit impérativement adopter l'approche du TNFD pour mieux comprendre l'importance du lien entre la biodiversité et le risque financier pour la Société.

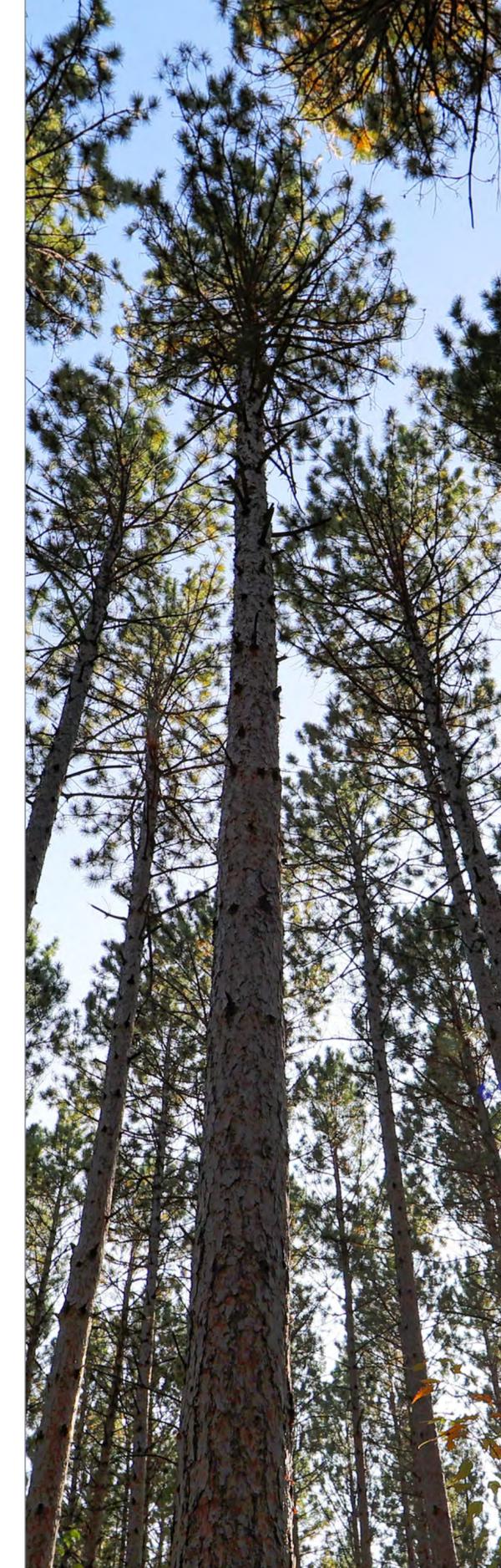
L'évaluation couvrait 443 régions dans lesquelles la Société s'approvisionne en fibres auprès de tiers et visait la manière dont ces tiers interagissent avec la nature en ce qui a trait aux thèmes suivants :

- Biomes
- Zones critiques de biodiversité
- Habitat vital
- Territoires protégés
- Territoires autochtones
- Reculs de la forêt
- Abondance moyenne des espèces
- Indice de l'intégrité de la biodiversité
- Connectivité de l'habitat
- Stress hydrique

Par la suite, deux cotes ont été attribuées aux sites, l'une pour l'exposition aux enjeux liés à la nature et l'autre pour les occasions d'appliquer des pratiques favorables à la nature. La prochaine étape consiste à organiser des ateliers avec nos équipes de foresterie et d'approvisionnement pour valider les résultats et discuter des mesures d'atténuation continues ou possibles.

Certification de durabilité attribuée par des tiers

En Amérique du Nord, l'approvisionnement en fibre de bois se fait en grande partie au moyen de la vente de bois d'œuvre de tenures gouvernementales et par l'entremise de propriétaires de terres boisées privées, de tenures forestières, de scieries et de producteurs de bois d'œuvre. De nombreuses petites scieries et forêts exploitées par des familles ont de la difficulté à obtenir des certifications de durabilité attribuées par des tiers en raison du coût élevé qui y est lié. Par conséquent, la plupart du bois utilisé par Stella-Jones pour fabriquer les poteaux destinés aux sociétés de services publics et les traverses de chemin de fer provient de cette petite catégorie de fournisseurs ou de terres publiques, pour laquelle la certification ne s'applique souvent pas. Néanmoins, la foresterie en Amérique du Nord est régie par une réglementation stricte et les propriétaires forestiers et scieries doivent se conformer aux lois et règlements environnementaux locaux et nationaux. Ces règlements garantissent que le bois d'œuvre est récolté de façon durable et à un stade approprié de maturité biologique. En 2024, 79 % de notre bois d'œuvre à usage résidentiel provenait de sources certifiées, notamment par le Forest Stewardship Council® (« FSC »), la Sustainable Forest Initiative® (« SFI »), le Programme de reconnaissance des certifications forestières (« PEFC ») et l'Association canadienne de normalisation (« CSA »), entre autres.





Impacts, risques et opportunités

Les gouvernements et les secteurs de la foresterie des États-Unis et du Canada ont pris un engagement à l'égard de la gestion durable de la forêt axée sur la reforestation et la replantation, la récolte sélective et le respect des règlements et des exigences des certifications nécessaires pour renforcer ces pratiques. Ces actions sont cruciales pour Stella-Jones, car sa capacité de produire et de livrer des produits dépend d'un approvisionnement stable en fibre, ainsi qu'en produits de préservation utilisés pour le traitement, en solutions de transport et en équipement. Toute perturbation de la chaîne d'approvisionnement ou toute fluctuation des coûts pourrait avoir une incidence sur notre efficacité et sur l'ensemble de nos activités.

Approche managériale

L'approche de la Société en matière de gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement et d'atténuation des risques repose sur l'établissement de relations solides avec ses fournisseurs de fibre. En nous alignant sur des priorités partagées, y compris les normes et les exigences liées aux questions ESG, nous acquérons une compréhension commune de ces objectifs, laquelle est renforcée par le recrutement de sous-traitants qualifiés pour les activités de récolte, la collaboration avec les peuples autochtones et le soutien aux politiques publiques qui font la promotion d'une foresterie durable. Ces actions font partie intégrante de notre gestion continue des relations et de notre engagement à l'égard de la gérance responsable des ressources.

Mesures et cibles

Maintenir une certification de 80 % ou plus décernée par des tiers pour l'approvisionnement en bois d'œuvre.

NON ATTEINTE



En 2024, le bassin de fournisseurs en bois d'œuvre à usage résidentiel de Stella-Jones s'est légèrement contracté, de sorte que le nombre de certifications décernées par des tiers a reculé. Notre cible stratégique en matière de certification de la durabilité vise cette gamme de produits, car le profil des fournisseurs est plus pertinent, et comprend essentiellement de grandes scieries cotées en bourse. En 2025, l'équipe d'approvisionnement continuera de collaborer avec ses fournisseurs au chapitre de l'atteinte des objectifs en matière de certification.

Réaliser une évaluation de la diligence raisonnable en matière d'ESG pour 25 % des fournisseurs de premier niveau d'ici la fin de 2027.

ATTEINTE

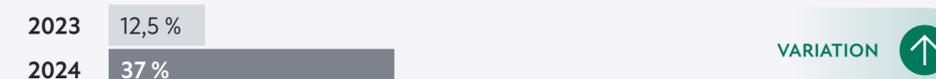


Nous avons évalué 37 % des fournisseurs de premier niveau en fonction de thèmes liés aux facteurs ESG. Pour Stella-Jones, la prochaine étape consiste à évaluer l'engagement des fournisseurs à gérer les risques prioritaires.

Bois d'œuvre à usage résidentiel ayant obtenu une certification (en %)



Fournisseurs de premier niveau dont le risque lié aux facteurs ESG a été évalué (en %)



Gérance des produits

L'approche de Stella-Jones en matière de gérance des produits commence par la forêt et s'étend aux produits en fin de vie.

La Société stimule l'innovation au moyen d'initiatives de recherche et de développement axées sur la qualité des produits, la réduction de l'impact environnemental et l'amélioration de la sécurité, et est activement à l'affût de solutions rentables de gestion de fin de vie des produits à l'intention des clients.

Progrès réalisés en 2024

En 2024, Stella-Jones a poursuivi l'évaluation du cycle de vie des produits en collaboration avec un partenaire du secteur de la technologie.

L'outil développé utilise des données en temps réel pour faire le suivi des incidences sur le cycle de vie au fil du temps, pour créer des comparaisons avec des données antérieures et pour visualiser les incidences à différents stades de la chaîne de valeur. Cet outil améliore considérablement la capacité des évaluations du cycle de vie, qui fournissent désormais aux entreprises des informations utiles leur permettant de prendre des décisions à l'égard de la chaîne d'approvisionnement et des processus de fabrication, et de quantifier facilement les incidences. La Société développe actuellement la prochaine catégorie de produit et partage avec les fournisseurs les résultats de la première évaluation du cycle de vie.

Stella-Jones continue de collaborer avec des entreprises des secteurs du recyclage, de la réutilisation et de la conversion des déchets en énergie dans le cadre de ses démarches continues visant à trouver des solutions rentables et durables pour ses produits en fin de vie. En 2024, l'une des usines que Stella-Jones utilisait comme débouché pour ses poteaux destinés aux sociétés de services publics a avisé la Société de son intention de cesser d'utiliser des poteaux à titre de charge d'alimentation pour sa centrale de cogénération. La perte d'un important débouché pour nos produits exerce davantage de pression sur les entreprises de recyclage existantes et nuit à l'atteinte des objectifs de nos clients en matière de détournement des sites d'enfouissement.

Déclaration environnementale de produit

En 2024, Stella-Jones a publié sa première déclaration environnementale de produit (« DEP ») relative aux poteaux en pin rouge destinés aux sociétés de services publics traités au moyen d'arséniate de cuivre chromaté (« ACC »).

La DEP était également la première à avoir été préparée selon les nouvelles règles sur les catégories de produits applicables aux poteaux destinés aux sociétés de services publics et comprenait des informations sur la chaîne d'approvisionnement propre à la Société relatives à l'approvisionnement et au transport des poteaux en pin rouge ainsi que des informations propres à sept usines de Stella-Jones qui fabriquent ce produit.

Impacts, risques et opportunités

Les règlements divergents relatifs à la réutilisation du bois traité qui existent en Amérique du Nord constituent un défi pour le développement de solutions de fin de vie durables.

Le coût élevé du transport, un paysage réglementaire fragmenté et des obstacles logistiques, comme la dispersion géographique des produits et la suppression des composants en métal, font qu'il est difficile pour les entreprises et les clients de repérer des options d'élimination responsables sur le plan environnemental. Toutefois, le développement de solutions de fin de vie rentables et durables constitue pour Stella-Jones une possibilité importante de soutenir ses clients tout en allant de l'avant avec ses initiatives axées sur la durabilité.

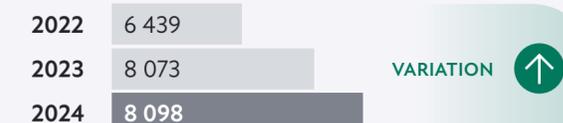
Approche managériale

La responsabilité du développement et de la sélection des options de fin de vie pour les produits incombe à l'équipe des ventes, qui travaille en étroite collaboration avec les clients pour comprendre leurs activités et leurs préférences en matière d'élimination.

Cette équipe collabore avec les chefs des fonctions Environnement et Développement durable à l'évaluation des options de recyclage et d'élimination. En outre, le vice-président, Recherche et développement de Stella-Jones dirige la recherche à long terme sur les produits de préservation de rechange qui pourraient maintenir la performance pendant le cycle de vie du produit tout en réduisant les impacts environnementaux à la fin de la vie du produit.

Mesures et cibles

Poids des matériaux en fin de vie récupérés (en TM)



Gouvernance des risques liés aux facteurs ESG

S'appuyant sur les solides assises de sa gouvernance des risques, Stella-Jones vise à simplifier la conformité aux normes ESG, à rationaliser la priorisation des risques et à promouvoir une culture de responsabilisation.

En intégrant les facteurs ESG à nos cadres de gouvernance, nous nous conformons de façon proactive aux exigences réglementaires, nous nous concentrons sur les risques les plus critiques et nous nous assurons que nous disposons de processus et de politiques internes cohérents.

Progrès réalisés en 2024

En 2024, la Société a créé une plateforme de communication interne en ligne, améliorant l'accès des employés aux ressources et aux communications à l'échelle de l'entreprise, notamment pour l'effectif de la fabrication, qui a un accès limité à des ordinateurs. La plateforme a été officiellement lancée à l'échelle de l'organisation au début de 2025. En outre, en 2024, la Société a réalisé un projet pilote d'affichage numérique dans quatre usines, qui permet de partager des nouvelles et des informations organisationnelles et locales sur des écrans dans les salles de repos. Ce projet a été déployé avec succès le 1^{er} avril 2025 à l'échelle des usines de traitement de la Société.

Le déploiement de notre système de progiciel de gestion intégrée (« PRI ») s'est poursuivi en 2024 pour s'étendre à d'autres emplacements. Le nouveau système améliore les processus d'approvisionnement et de comptabilité tout en améliorant l'analyse de données, la planification financière et l'efficacité globale.

Nous avons également approfondi notre compréhension des risques liés à la nature en lançant un projet pilote d'établissement d'un cadre du TNFD. C'est ainsi que nous avons évalué les risques et les occasions liés à la nature et à la biodiversité auxquels sont exposées 66 installations de Stella-Jones et 443 zones d'approvisionnement en fibres auprès de tiers. Pour en savoir plus, se reporter aux sections Chaîne d'approvisionnement responsable et Eau du présent rapport.

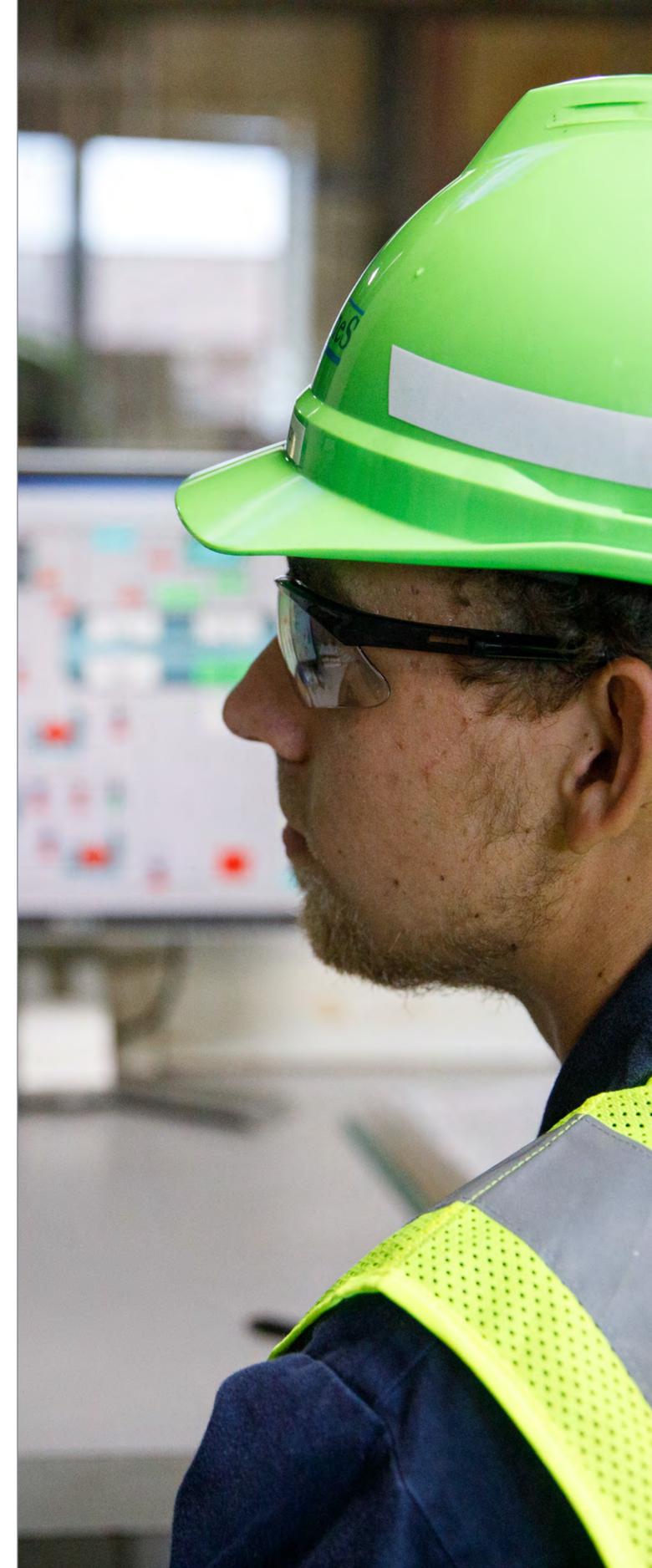
Cybersécurité et confidentialité des données

La cybersécurité et la confidentialité des données ont continué d'être des priorités pour Stella-Jones. En 2024, nous avons renforcé notre situation en matière de cybersécurité en réalisant une évaluation selon le cadre de cybersécurité du NIST (National Institute of Standards and Technology), ce qui nous a permis d'établir une nouvelle cote de maturité de base et de repérer les principales occasions d'amélioration. Des évaluations de sécurité ciblées et un exercice « équipe Rouge contre équipe Bleue » ont permis de révéler des vulnérabilités, d'améliorer les capacités de détection et d'intervention et de combler les lacunes des processus.

Nous avons amélioré l'état de préparation aux incidents grâce à un exercice pratique interfonctionnel et avons mis à niveau l'infrastructure de sécurité au moyen de la migration vers une plateforme de pointe de sécurité des courriels, du déploiement d'une protection améliorée de l'identité et des terminaux et du renforcement des contrôles stricts d'accès. Par ailleurs, nous avons continué de mettre en œuvre notre programme de sensibilisation à la sécurité grâce à des simulations d'hameçonnage et à une formation interactive, ce qui a donné lieu à une réduction mesurable des risques.

Obligations d'information selon le Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité

En 2024, Stella-Jones a réalisé une analyse des écarts entre ses pratiques internes et de présentation de l'information actuelles et le cadre de présentation de l'information du CCNID. Cette évaluation a donné lieu à l'élaboration d'une feuille de route structurée visant à combler les écarts repérés conformément au calendrier de mise en œuvre prévu au Canada. L'un des principaux points à retenir était le besoin de renforcer le lien entre les thèmes ESG, leurs risques et incidences connexes, les approches managériales et les mesures de la performance, une amélioration que nous souhaitons apporter dans le présent rapport.





Impacts, risques et opportunités

La Société a élaboré une stratégie ESG à l'échelle de l'organisation ayant comme cibles et objectifs principaux d'améliorer la performance en matière de développement durable. Toutefois, rien ne garantit que nous atteindrons ces objectifs, et l'incapacité de les mettre à jour, d'en faire le suivi et de communiquer l'information sur leur atteinte pourraient nous exposer à des risques liés à la concurrence, à la réputation et aux affaires. En outre, la nouvelle réglementation liée aux facteurs ESG pourrait faire augmenter les obligations d'information, de sorte que des processus robustes de collecte de données et de présentation de l'information seront requis pour assurer que nous nous conformons et répondons aux attentes des parties prenantes.

Approche managériale

La stratégie ESG de Stella-Jones est centrée sur les thèmes les plus pertinents pour la Société, et des programmes et initiatives sont en place pour améliorer la performance et atténuer les risques. Il incombe à la directrice principale, développement durable, de surveiller l'évolution des exigences liées aux facteurs ESG et de conseiller l'équipe de direction sur les informations à fournir.

Au-delà de la gestion générale des risques liés aux facteurs ESG, le vice-président, Technologies de l'information, supervise une équipe d'experts en cybersécurité et en confidentialité des données responsable de la mise en œuvre d'un cadre complet de contrôles et de protections, y compris des contrôles de prévention et de détection, des mesures de sécurité physique et des contrôles administratifs, tels que la formation en cybersécurité des employés, des politiques et des lignes directrices.

Pour en savoir plus sur l'approche de Stella-Jones en matière de gouvernance des risques ESG, se reporter à la section Gouvernance du développement durable du présent rapport.

Mesures et cibles

Tous les employés salariés à l'échelle de l'entreprise doivent remplir, d'ici la fin de 2024, l'attestation annuelle de prise de connaissance des politiques.

NON ATTEINTE



En 2024, nous avons pris la décision de reporter la période annuelle d'attestation de prise de connaissance jusqu'au premier trimestre de 2025, pour que cette attestation soit mieux alignée sur le processus de revue et d'approbation des politiques qui a lieu à la réunion annuelle du conseil en décembre. Ce calendrier permettra de mieux communiquer aux employés salariés les modifications apportées aux politiques et de les faire reconnaître par eux en temps opportun.

Lancement d'une formation d'intégration en ligne dans un délai d'un an après la mise en œuvre du nouveau module de formation sur le système d'information des ressources humaines (SIRH).

SOUS SURVEILLANCE



L'équipe des ressources humaines s'affaire à sélectionner et à implanter un nouveau système de gestion des formations qui fera partie du SIRH.

Employés salariés qui ont rempli l'attestation annuelle de prise de connaissance des politiques (en %)

2023 75 %
2024 0 %

VARIATION



Annexes

Mise en garde au sujet des déclarations prospectives	29
Chiffres consolidés sur le développement durable	29
Rapport d'assurance limitée d'un praticien indépendant – Émissions de gaz à effet de serre (GES) de Stella-Jones Inc.	38

Mise en garde au sujet des déclaration prospectives

Le présent rapport contient des déclarations de nature prospective. Les mots « peuvent », « pourraient », « devraient », « hypothèses », « plan », « stratégie », « croire », « anticiper », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « objectif », l'emploi du futur et du conditionnel, ainsi que les mots et expressions semblables visent à dénoter des déclarations prospectives.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent rapport comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant notre stratégie et nos objectifs ESG, y compris les objectifs et les engagements à court et à long terme. Ces déclarations sont fondées sur un certain nombre d'estimations, de projections, de croyances et d'hypothèses qui, selon l'équipe de direction, étaient raisonnables à la date du présent rapport, bien qu'elles soient incertaines et difficiles à prédire, y compris, sans s'y limiter, les attentes et les hypothèses concernant le développement, la performance et l'efficacité de la technologie, la capacité de fournir de l'énergie et des carburants renouvelables selon des modalités commerciales raisonnables, la capacité de mettre en œuvre des technologies d'efficacité énergétique et de modifier les procédés sans incidence sur les objectifs de production, et la capacité de recruter, de fidéliser et de perfectionner une main-d'œuvre qualifiée.

Ces déclarations prospectives comportent des risques et incertitudes, connus et inconnus, et d'autres facteurs susceptibles de faire en sorte que les résultats, la performance, l'expérience et les réalisations réels de Stella-Jones diffèrent considérablement de ceux présentés explicitement ou implicitement dans ces déclarations de nature prospective. Les risques et incertitudes qui peuvent influencer sur la réalisation de la stratégie et des objectifs ESG comprennent,

sans s'y limiter, les conjonctures économique, commerciale et politique générales, l'évolution de la demande des clients pour les produits et services de la Société, la disponibilité et le coût des matières premières, les risques liés aux répercussions des changements climatiques, des catastrophes naturelles et des conditions météorologiques défavorables, les modifications aux lois et à la réglementation gouvernementale, les menaces de sécurité informatique ou autres cybermenaces, et la conformité à la réglementation et aux lois environnementales.

Les déclarations prospectives ne sont valides qu'à la date du présent rapport. Stella-Jones décline toute responsabilité de mettre à jour ou de réviser les déclarations de nature prospective après la date des présentes ou de les modifier afin de refléter des événements futurs imprévus, à moins d'y être tenue en vertu des lois sur les valeurs mobilières applicables.

Chiffres consolidés sur le développement durable

Données sur la performance ESG

Stella-Jones s'engage à présenter ses mesures ESG de façon transparente.

Notre communication volontaire d'informations est guidée par les cadres suivants :

- La norme sur les produits de construction et d'ameublement (« Building Products and Furnishings ») du Sustainability Accounting Standards Board (« SASB ») — 2018.
- L'élément d'information de la Global Reporting Initiative (« GRI ») : Informations générales 2021 et autres éléments d'information de la GRI.
- Le Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques.

Mesures d'activité 2024

Données	Évaluation	2024	2023	2022	Norme
Chiffre d'affaires	en millions \$ CA	3 469	3 319	3 065	–
Production annuelle	1 000 pieds cubes (pi ³)	111 930	110 668	107 549	000.A

Données sur la performance ESG

Environnement						
Catégorie	Indicateur	Unité	2024	2023	2022	Norme
Énergie	Total de l'énergie consommée	Gigajoules (GJ)	4 845 400	4 302 059	3 333 080	GRI 302-1, SASB 130a.1(1)
	Total de l'énergie consommée – à l'exclusion de la biomasse	Gigajoules (GJ)	2 746 344	2 896 652	2 464 952	GRI 302-1, SASB 130a.1(1)
	Total du combustible consommé – non renouvelable	Gigajoules (GJ)	2 135 690	2 495 531	2 115 167	GRI 302-1
	Total du combustible consommé – renouvelable	Gigajoules (GJ)	2 119 911	1 406 264	868 128	GRI 302-1
	Total de l'électricité consommée	Gigajoules (GJ)	384 777	401 121	349 785	GRI 302-1
	Intensité énergétique selon la production	GJ/1 000 pi ³	43	39	31	GRI 302-3
	Pourcentage en électricité de réseau	%	8	9	10	SASB 130a.1(2)
	Pourcentage d'énergie renouvelable	%	44	33	26	SASB 130a.1(3)

Environnement						
Catégorie	Indicateur	Unité	2024	2023	2022	Norme
Émissions	Champ d'application 1 – émissions de GES	TM éq. CO ₂	136 395	141 148	134 889	GRI 305-1
	Champ d'application 2 – émissions de GES	TM éq. CO ₂	28 167	31 006	30 221	GRI 305-2
	Champ d'application 3 – émissions de GES	TM éq. CO ₂	1 590 227	1 035 651	965 930	GRI 305-3
	Émissions biogéniques de GES	TM éq. CO ₂	164 863	144 892	131 391	GRI 305-1
	Intensité des GES par production	TM éq. CO ₂ / 1 000 pi ³	1,47	1,50	1,54	GRI 305-4
	Intensité des GES par ventes	TM éq. CO ₂ / M\$ de revenus	47,4	50	54	GRI 305-4
	Émissions de SOx	TM	98	161	128	GRI 305-7
	Émissions de NOx	TM	130	145	126	GRI 305-7

Données sur la performance ESG

Environnement						
Catégorie	Indicateur	Unité	2024	2023	2022	Norme
Eau	Total de l'eau prélevée	Mégalitres	753	775	594	GRI 303-3
	Eau prélevée – sources de tiers	Mégalitres	646	675	494	GRI 303-3
	Eau prélevée – eau de surface	Mégalitres	18	13	8	GRI 303-3
	Eau prélevée – eaux souterraines	Mégalitres	88	86	93	GRI 303-3
	Total de l'eau prélevée (installations prioritaires – Eloy, Carseland, Whitmire)	Mégalitres	22	25	24	GRI 303-3

Environnement						
Catégorie	Indicateur	Unité	2024	2023	2022	Norme
Déchets	Total des déchets produits	TM	35 758	33 702	27 893	GRI 306-3
	Total des déchets dangereux	TM	3 166	3 466	1 559	GRI 306-3
	Total des déchets non dangereux	TM	20 750	15 117	21 410	GRI 306-3 / GRI 306-5
	Total des matières recyclées	TM	11 842	15 119	4 924	GRI 306-4
	Intensité des déchets par production	TM/1 000 pi ³	0,32	0,30	0,26	s. o.
Conformité environnementale	Non-conformité environnementale	Nombre	5	6	6	GRI 2-27
	Montant des amendes	\$	0	1 600	7 280	GRI 2-27

Données sur la performance ESG

Social						
Catégorie	Indicateur	Unité*	2024	2023	2022	Norme
Santé et sécurité	Décès d'employés	Nombre	1	0	0	GRI 403-9
	Cas DART	Nombre	69	68	70	GRI 403-9
	Taux de fréquence des cas DART	Par 200 000 heures de travail	2,25	2,27	2,65	GRI 403-9
	Cas de TRR	Nombre	93	100	94	GRI 403-9
	Taux de fréquence des cas de TRR	Par 200 000 heures de travail	3,1	3,3	3,6	GRI 403-9
	Décès de sous-traitants	Nombre	0	0	0	GRI 403-9
	Main-d'œuvre	Total des employés	Nombre	3 018	2 945	2 615
Total des employés à salaire horaire		Nombre	2 142	2 139	1 918	GRI 2-7
Total des employés syndiqués		Nombre	445	467	413	GRI 2-7

Social						
Catégorie	Indicateur	Unité*	2024	2023	2022	Norme
Nouvelles recrues	Total des nouvelles recrues	Nombre	738	907	854	GRI 401-1
	Total des nouvelles recrues – femmes	%	19	18	19	GRI 401-1
	Nouvelles recrues âgées de moins de 30 ans	Nombre	235	302	303	GRI 401-1
	Nouvelles recrues âgées de moins de 30 ans – femmes	%	14	17	16	GRI 401-1
	Nouvelles recrues âgées de 30 ans à 50 ans	Nombre	357	446	412	GRI 401-1
	Nouvelles recrues âgées de 30 ans à 50 ans – femmes	%	19	21	21	GRI 401-1
	Nouvelles recrues âgées de plus de 50 ans	Nombre	146	158	140	GRI 401-1
	Nouvelles recrues âgées de plus de 50 ans – femmes	%	25	16	21	GRI 401-1

*Pourcentage de l'ensemble des employés

Données sur la performance ESG

Social						
Catégorie	Indicateur	Unité*	2024	2023	2022	Norme
Diversité	Employés issus de groupes sous-représentés	%	18	Données sur l'ensemble de la main-d'œuvre non recueillies		GRI 405-1
	Femmes au sein de notre main-d'œuvre	%	19	18	17	GRI 405-1
	Femmes au sein de l'équipe de gestion	%	25	31	Données non recueillies	GRI 405-1
	Employés âgés de moins de 30 ans	%	15	15	15	GRI 405-1
	Employés âgés de 30 à 50 ans	%	46	49	44	GRI 405-1
	Employés âgés de plus de 50 ans	%	38	36	41	GRI 405-1
	Employées âgées de moins de 30 ans	%	3	2	2	GRI 405-1
	Employées âgées de 30 à 50 ans	%	9	9	7	GRI 405-1
	Employées âgées de plus de 50 ans	%	7	7	7	GRI 405-1

Gouvernance						
Catégorie	Indicateur	Unité	2024	2023	2022	Norme
Produit	Poids des matériaux en fin de vie récupérés	TM	8 098	8 073	6 439	SASB 410a.2(1)
	Approvisionnement auprès de terrains forestiers tiers certifiés	%	79	82	81	SASB 410a.1(2)
	Certifié FSC	%	62	72	71	SASB 410a.1(3)
	Certifié SFI	%	55	71	50	SASB 410a.1(3)
	Bois d'œuvre certifié PEFC	%	63	74	50	SASB 410a.1(3)
	CSA	%	28	4	9	SASB 410a.1(4)
Conseil d'administration	Conseil d'administration	Nombre	10	10	10	s. o.
	Membres indépendants au sein du conseil	Nombre	9	9	9	s. o.
	Représentation des femmes au sein du conseil	%	40	40	40	GRI 405-1

*Pourcentage de l'ensemble des employés

Méthode de comptabilisation des données sur la performance ESG

Période visée par le rapport

Données sur la performance ESG de Stella-Jones pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Détermination des limites

Stella-Jones a recours à une approche de contrôle opérationnel pour la détermination des limites. Les données sur la performance ESG de Stella-Jones portent sur l'ensemble des usines de traitement du bois, les installations d'écorage des poteaux, la distillerie de goudron de houille, les activités de camionnage, les bureaux de gestion, les produits finis et les installations d'approvisionnement sous le contrôle opérationnel de Stella-Jones.

Modifications touchant les données sur la performance ESG en 2024

L'année 2024 a été la première année complète pendant laquelle trois sites (Wiggins au Mississippi, Goodwater en Alabama et Durant au Mississippi) ont été en activité. En outre, pour la première fois, des installations de produits finis et des installations d'approvisionnement ont été prises en compte dans notre inventaire de données.

À l'appui d'une comptabilisation plus précise et plus efficace des émissions de GES, Stella-Jones a implanté un nouveau système de données et de présentation de l'information en 2024. Ce système améliore le processus de collecte des données en se connectant directement aux comptes des sociétés de services publics et en utilisant la technologie de reconnaissance de textes pour réduire au minimum la saisie manuelle de données et réduire le risque d'erreur de saisie.

Retraitement de l'information

Pour maintenir l'accent sur la réduction des émissions réelles et assurer la comparabilité d'une année à l'autre, nous ajustons notre base de référence de 2022 pour tenir compte des variations de l'empreinte carbone de nos activités. Pour ce faire, nous avons exclu les réductions découlant des dessaisissements d'actifs et inclus les augmentations attribuables aux acquisitions.

Les trois sites acquis récemment, qui ont été en activité pendant une année complète en 2024, ont été ajoutés à la base de référence de 2022, ainsi que les données pour une année complète provenant de nos installations de produits finis et des installations d'approvisionnement.

Ajustement des émissions du champ d'application 1 :
11 204 TM éq. CO₂

Ajustement des émissions du champ d'application 2 :
2 209 TM éq. CO₂

De plus, les données sur les cas DART pour 2023 et 2022 ont été révisées pour tenir compte de la mise à jour des données sur les incidents des années précédentes par suite de l'obtention de nouvelles informations et de la réévaluation de la gravité des incidents.

Mesures d'activité

Les mesures d'activité constituent un important point de référence pour les autres informations communiquées en matière d'ESG. Les ventes annuelles couvrent tous les produits vendus au cours de l'année visée par le rapport et la production couvre tous les produits de bois traité sous pression fabriqués dans les installations de Stella-Jones en 2024.

Environnement

ÉNERGIE

L'énergie est présentée en mégawattheures. L'énergie renouvelable présentée comprend l'énergie dégagée par la biomasse ligneuse et l'énergie solaire consommées par les installations. Elle ne comprend pas l'énergie renouvelable générée par le réseau d'électricité qui a été fournie en vertu d'accords contractuels normaux.

ÉMISSIONS DE GES

Nous déclarons nos émissions de GES conformément aux lignes directrices du World Resources Institute (WRI) et du World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) présentées dans les documents intitulés Greenhouse Gas (GHG) Protocol: A Corporate Accounting and Reporting Standard (édition révisée) (2015), GHG Protocol Corporate Value Chain (Scope 3) Accounting and Reporting Standard (2013) et Technical Guidance for Calculating Scope 3 Emissions (version 1.0). On peut se procurer ces documents à l'adresse ghgprotocol.org. Les normes et les lignes directrices du GHG Protocol (protocole des GES) sont reconnues et utilisées mondialement pour la présentation de l'information sur les émissions de GES.

Les émissions du champ d'application 1 sont des émissions directes attribuables à nos activités, y compris les émissions attribuables à nos processus et à l'utilisation de carburants. Les facteurs d'émissions utilisés sont ceux du ministère de l'Environnement et du Changement climatique Canada (2023) et de l'Environment Protection Agency des États-Unis (2023).

Les émissions du champ d'application 2 résultent de la consommation d'électricité achetée pour nos activités. Les émissions du champ d'application 2 sont fondées sur l'emplacement, et Stella-Jones prépare à l'heure actuelle la présentation de l'information sur les émissions fondées sur le marché dans les rapports futurs, mais ne prévoit pas que l'écart sera important. Les facteurs utilisés dans le calcul des émissions du champ d'application 2 proviennent de la base de données eGRID de l'Environmental Protection Agency des États-Unis et de Statistique Canada.

Les émissions du champ d'application 3 de la chaîne d'approvisionnement sont générées en amont et en aval de nos activités par nos fournisseurs et nos clients. Les catégories 4, 8 et 9 ont été ajoutées à l'inventaire en 2024. Le tableau suivant présente les facteurs d'émissions utilisés.

Les émissions provenant des fluides frigorigènes utilisés dans les systèmes de CVC de l'équipement mobile ont été exclues de l'inventaire des émissions du champ d'application 1, car elles ne sont pas importantes par rapport au total des émissions de la Société.

L'intensité des émissions attribuables à la production et aux ventes est calculée uniquement au moyen des données sur les émissions des champs d'application 1 et 2.

Catégorie d'émissions du champ d'application 3	Méthode	Facteur d'émission
1. Biens et services achetés	Fondée sur les dépenses	U.S. Environmentally-Extended Input-Output (USEEIO) v2.3
2. Biens d'équipement	Fondée sur les données moyennes	U.S. Environmentally-Extended Input-Output (USEEIO) v2.3
3. Activités liées au carburant ou à l'énergie	Fondée sur les données moyennes	GHGenius 502b: Upstream Results HHV
4. Transport et distribution en amont	Fondée sur la distance et sur les dépenses	US EPA
5. Déchets générés par les activités	Fondée sur les données moyennes	US EPA
6. Voyages d'affaires	Fondée sur les dépenses	US EPA et U.S. Environmentally-Extended Input-Output (USEEIO) v2.3
7. Déplacements domicile-travail du personnel	Fondée sur la distance	US EPA et NIR2022-Generation intensity part 3
8. Actifs loués en amont	Fondée sur les données moyennes	US EPA
9. Transport et distribution en aval	Fondée sur la distance	US EPA
12. Traitement de fin de vie des produits vendus	Fondée sur les données moyennes	US EPA

ÉMISSIONS FLAG

L'inventaire des émissions FLAG est calculé au moyen de l'outil LEARN de l'International Council for Local Environmental Initiatives (ICLEI) et des données du *Rapport d'inventaire national* (« RIN ») du Canada. L'analyse dans l'outil LEARN prenait en compte un comté situé dans un État dans lequel le pourcentage des quantités achetées pour Stella-Jones était le plus élevé. Au Canada, il est présumé que les flux d'émissions de GES générées par les sols de la province déclarés dans le RIN peuvent s'appliquer à la partie du bois acheté par Stella-Jones pour estimer les ajouts ou les réductions d'émissions en lien avec la récolte de bois par la province.

AUTRES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

L'information sur les émissions de SOx et de NOx n'a trait qu'aux émissions provenant du combustible consommé par les camions routiers de Stella-Jones ainsi que par l'équipement fixe et mobile de nos installations. Les tonnes métriques d'émissions de SOx et de NOx ont diminué en 2024 en raison du recours au diesel renouvelable dans quatre usines.

EAU

Les données sur notre consommation d'eau tiennent compte de l'eau achetée auprès des municipalités ou de sociétés de services publics, ainsi que de l'eau tirée de puits et de bassins sur les sites. Toutefois, certains sites ne disposent pas de l'équipement pour ces bassins, de sorte que la consommation d'eau de ces bassins n'est pas prise en compte dans les données. L'eau que nous consommons est utilisée en grande partie dans le cadre de l'application de produits de préservation hydrosolubles et comme eau d'appoint de la chaudière dans les processus.

DÉCHETS

Les déchets comprennent toutes les formes de déchets solides ou liquides (à l'exclusion des eaux usées) et sont définis comme dangereux ou non dangereux selon les lois du pays dans lequel l'installation exerce ses activités. Le bois traité destiné à être éliminé est classé comme déchet dangereux.

Société

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les données présentées concernent tous les employés de Stella-Jones qui travaillent sur place dans les installations détenues et exploitées par Stella-Jones, y compris tous les employés temporaires.

Stella-Jones ne présente pas de données sur les cas DART des sous-traitants étant donné qu'elle n'a pas accès aux soins médicaux prescrits pour des employés tiers.

MAIN-D'ŒUVRE

Les données sur l'emploi, y compris les données sur les nouvelles recrues et le taux de rotation, couvrent tous les employés directement à l'emploi de Stella-Jones et excluent les travailleurs temporaires recrutés par l'intermédiaire d'agences. Le nombre total d'employés de chaque catégorie est calculé en date du 31 décembre de l'année considérée. Les données sur le taux de rotation tiennent compte de tous les facteurs de rotation des employés, y compris les départs volontaires et involontaires, les départs à la retraite et les décès.

DIVERSITÉ

Les informations sur la diversité par sexe et par groupe d'âge visent l'ensemble de la main-d'œuvre de Stella-Jones. Les statistiques sur la diversité sont fondées uniquement sur l'auto-identification volontaire par les employés, et les données pourraient ne pas être entièrement représentatives de la diversité au sein de la Société.

Gouvernance

PRODUIT

Les données sur les certifications de tiers ne concernent que les achats de bois d'œuvre à usage résidentiel. Il est difficile, pour les propriétaires de petites scieries familiales et de terres forestières auprès desquels nous achetons nos traverses de chemin de fer et la fibre pour les poteaux destinés aux sociétés de services publics, d'obtenir des certifications de tiers. De plus, il n'est pas possible d'obtenir de certifications de tiers pour le bois d'œuvre vendu provenant de tenures gouvernementales. La somme des pourcentages n'arrivera pas à 100 % étant donné que la plupart de nos fournisseurs de bois d'œuvre détiennent de nombreuses certifications. Le poids des produits en fin de vie recyclés ne concerne que les produits pour lesquels Stella-Jones s'est directement engagée à conclure des contrats d'achat de solutions de recyclage à la fin de la vie des produits avec le client et un tiers. Les produits de clients qui les recyclent de façon indépendante ne sont pas compris dans cette donnée.

Index du contenu de la GRI, du SASB et du GIFCC

GRI 2 : Informations générales 2021		
Élément d'information	Description	Éléments d'information 2024
L'organisation et ses pratiques de reporting		
2-1	Détails sur l'organisation	Site Web de Stella-Jones
2-2	Entités incluses dans le reporting de durabilité de l'organisation	Méthode de comptabilisation des données sur la performance ESG
2-3	Période, fréquence et point de contact du reporting	Méthode de comptabilisation des données sur la performance ESG
2-4	Reformulation d'informations	Méthode de comptabilisation des données sur la performance ESG
Activités et travailleurs		
2-6	Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Chaîne de valeur
2-7	Employés	Données sur la performance ESG
2-8	Travailleurs qui ne sont pas des employés	Stella-Jones emploie des travailleurs temporaires dans ses usines de fabrication. À l'heure actuelle, les données sur les employés temporaires ne sont pas présentées.
Gouvernance		
2-9	Structure et composition de la gouvernance	Gouvernance du développement durable chez Stella-Jones
2-10	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2025
2-11	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2025
2-12	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Gouvernance du développement durable chez Stella-Jones
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Gouvernance du développement durable chez Stella-Jones

Index du contenu de la GRI, du SASB et du GIFCC

GRI 2 : Informations générales 2021		
Élément d'information	Description	Éléments d'information 2024
Gouvernance (suite)		
2-14	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le reporting de durabilité	Gouvernance du développement durable chez Stella-Jones
2-15	Conflits d'intérêts	Circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2025
2-16	Communication des préoccupations majeures	Procédures en matière de dénonciation
2-17	Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Aucune mesure particulière n'a été prise en lien avec le développement durable en 2024. La grille des compétences des membres actuels du conseil d'administration figure dans la circulaire de sollicitation de procurations par la direction.
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2025
2-19	Politiques de rémunération	Circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2025
2-20	Processus de détermination de la rémunération	Circulaire de sollicitation de procurations par la direction de 2025
2-21	Ratio de rémunération totale annuelle	Donnée non présentée à l'heure actuelle
Stratégie, politiques et pratiques		
2-22	Déclaration sur la stratégie de développement durable	Rapport ESG 2022 – Notre stratégie ESG
2-23	Engagements politiques	Code de conduite professionnelle et de déontologie
2-24	Intégration des engagements politiques	Gouvernance du développement durable chez Stella-Jones
2-25	Processus de remédiation des impacts négatifs	Procédures en matière de dénonciation
2-26	Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	Procédures en matière de dénonciation

GRI 2 : Informations générales 2021		
Élément d'information	Description	Éléments d'information 2024
Stratégie, politiques et pratiques (suite)		
2-27	Conformité aux lois et réglementations	Données sur la performance ESG
2-28	Adhésion à des associations	Les associations sectorielles suivantes figurent parmi celles au sein desquelles nous occupons des postes de gouvernance : • American Railway Engineering and Maintenance Of Way Association • American Wood Protection Association • Creosote Council • GoRail • Lake States Lumber Association • National Railroad Contractors Association • Pennsylvania Forest Products Association • Railway Tie Association • Real American Hardwood Promotion Coalition • Treated Wood Council
Engagement des parties prenantes		
2-29	Approche de l'engagement des parties prenantes	Approche en matière d'importance relative
2-30	Négociations collectives	Donnée non présentée à l'heure actuelle

Index du contenu de la GRI, du SASB et du GIFCC

Sustainable Accounting Standard (SASB)		
Norme du SASB	Indicateur	Éléments d'information 2024
Gestion de l'énergie dans la fabrication		
CG-BF-130a.1	Énergie totale consommée, pourcentage en électricité de réseau, pourcentage en énergie renouvelable	Données sur la performance ESG
Gestion des produits chimiques contenus dans les produits		
CG-BF-250a.1	Analyse des processus d'évaluation et de gestion des risques et/ou des dangers associés aux produits chimiques contenus dans les produits	La manutention et le stockage de produits de préservation sont couverts par le programme de sécurité SHIELD et des fiches signalétiques sont disponibles à chaque installation.
CG-BF-250a.2	Pourcentage de produits admissibles conformes aux normes de contenu et d'émission des composés organiques volatils (« COV »)	Ne s'applique pas aux produits de Stella-Jones.
Répercussions du cycle de vie des produits		
CG-BF-410a.1	Description des efforts mis en œuvre pour gérer les répercussions du cycle de vie des produits et pour répondre à la demande de produits durables	Gestion du cycle de vie des produits
CG-BF-410a.2	Poids des matériaux en fin de vie récupérés, pourcentage des matériaux de récupération recyclés	Données sur la performance ESG
Gestion de la chaîne d'approvisionnement en bois		
CG-BF-430a.1	Poids total des matériaux en fibres de bois achetés, pourcentage de ces achats provenant de terrains forestiers tiers certifiés, pourcentage par norme, et pourcentage certifié selon d'autres normes concernant la fibre de bois, et pourcentage par norme	Données sur la performance ESG

Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques	
Pilier	Localisation et remarques
Gouvernance	
Présenter les pratiques de gouvernance de l'organisation concernant les risques et les occasions liés aux changements climatiques	Gouvernance du développement durable chez Stella-Jones
Stratégie	
Présenter les répercussions réelles et potentielles des risques et des occasions liés aux changements climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation, si cette information est importante.	Se reporter au rapport sur le climat du Rapport annuel 2024 de la Société
Gestion des risques	
Expliquer de quelle manière l'organisation détermine, évalue et gère les risques liés aux changements climatiques.	Se reporter au rapport sur le climat du Rapport annuel 2024 de la Société
Mesures et cibles	
Présenter les mesures et les cibles utilisées pour évaluer et gérer les risques et les occasions pertinents liés aux changements climatiques, si cette information est importante.	Changements climatiques et émissions de GES

Rapport de Certification Limitée



Tél: 514-931-0841
Fax: 514-931-9491
www.bdo.ca

1000 Rue De La Gauchetière Ouest
Bureau 400
Montréal, QC H3B 4W5

Rapport d'assurance limitée d'un praticien indépendant Émissions de gaz à effet de serre (GES) de Stella-Jones Inc.

Aux Administrateurs de Stella-Jones Inc.,

Nous avons réalisé une mission d'assurance limitée sur les indicateurs suivants pour l'année terminée le 31 décembre 2024, tels que rapportés dans le Rapport environnemental, social et de gouvernance 2024 (« déclaration GES ») :

- Scope 1 - Émissions de GES de 136 395 MT CO₂eq à la page 30 de la déclaration GES ; et
- Scope 2 - Émissions de GES de 28 167 MT CO₂eq à la page 30 de la déclaration GES (« Indicateurs GES »).

Responsabilité de la direction à l'égard de la Déclaration GES

La direction de Stella-Jones Inc. est responsable de la préparation des Indicateurs GES conformément au Protocole GES pour la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (édition révisée, 2015), tel qu'expliqué à la page 34 de la déclaration GES. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en œuvre et le maintien d'un contrôle interne pertinent pour la préparation des Indicateurs GES qui sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur.

La quantification des émissions de gaz à effet de serre est soumise à une incertitude inhérente en raison des connaissances scientifiques incomplètes utilisées pour déterminer les facteurs d'émission et les valeurs nécessaires pour combiner les émissions de différents gaz.

Notre indépendance et notre gestion de la qualité

Nous avons respecté les règles de déontologie / code d'éthique applicables à la pratique de l'expertise comptable et liées aux missions d'assurance, émises par divers organismes professionnels comptables, qui reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence raisonnable, de confidentialité et de comportement professionnel.

Notre cabinet applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1, qui exige que le cabinet conçoive, mette en œuvre et exploite un système de gestion de la qualité comprenant des politiques ou des procédures relatives au respect des exigences éthiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Notre responsabilité

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion d'assurance limitée sur les mesures des GES en nous fondant sur les procédures que nous avons mises en œuvre et les preuves que nous avons obtenues. Nous avons réalisé notre mission d'assurance limitée conformément à la Norme canadienne de missions de certification 3410, Missions de certification des bilans de gaz à effet de serre (NCMC 3410), émise par le Conseil des normes d'audit et de certification. Cette norme exige que nous planifions et réalisons cette mission afin d'obtenir une assurance limitée quant à l'absence d'inexactitudes significatives dans les Indicateurs GES.

Une mission d'assurance limitée réalisée conformément à la norme NCMC 3410 consiste à évaluer la pertinence, dans les circonstances, de l'utilisation par Stella-Jones Inc. du Protocole GES pour la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (édition révisée, 2015) comme base pour la préparation des mesures des GES, l'évaluation des risques d'inexactitudes significatives dans les mesures des GES, qu'elles soient dues à une fraude ou à une erreur, la réponse aux risques évalués si nécessaire dans les circonstances, et l'évaluation de la présentation globale des mesures des GES. Une

BDO Canada LLP, une société à responsabilité limitée canadienne, est membre de BDO International Limited, une société britannique à responsabilité limitée par garantie, et fait partie du réseau international BDO de cabinets membres indépendants.



mission d'assurance limitée a une portée nettement inférieure à celle d'une mission d'assurance raisonnable, tant en ce qui concerne les procédures d'évaluation des risques, y compris la compréhension du contrôle interne, que les procédures mises en œuvre en réponse aux risques évalués.

Les procédures que nous avons mises en œuvre reposaient sur notre jugement professionnel et comprenaient des demandes de renseignements, l'observation des processus mis en œuvre, l'inspection des documents, des procédures analytiques, l'évaluation de la pertinence des méthodes de quantification et des politiques de reporting, ainsi que la vérification ou le rapprochement avec les documents sous-jacents.

Compte tenu des circonstances de la mission, nous avons effectué les procédures suivantes, entre autres, dans le cadre de la mise en œuvre des procédures énumérées ci-dessus :

- Grâce à des demandes de renseignements, nous avons acquis une compréhension des contrôles et processus internes de Stella-Jones en ce qui concerne les données sur les émissions de GES liées aux Indicateurs GES ;
- Nous avons évalué la méthodologie de Stella-Jones pour calculer les Indicateurs GES en utilisant le Protocole GES pour la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (édition révisée, 2015) ; et
- Nous avons effectué certaines procédures de vérification, notamment des procédures analytiques de vérification relatives aux variations d'une année sur l'autre des données sur les émissions de GES liées aux Indicateurs GES.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance limitée diffèrent, par leur nature et leur calendrier, de celles mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance raisonnable, et leur portée est moindre. Par conséquent, le niveau d'assurance obtenu dans le cadre d'une mission d'assurance limitée est nettement inférieur à celui qui aurait été obtenu si nous avions effectué une mission d'assurance raisonnable. Par conséquent, nous n'émettons pas d'opinion d'assurance raisonnable sur la question de savoir si les Indicateurs GES ou la déclaration sur les GES de Stella-Jones Inc. ont été préparées, à tous égards importants, conformément à la norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (édition révisée, 2015).

Conclusion d'assurance limitée

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre et des éléments probants que nous avons obtenus, rien n'a retenu notre attention qui nous porte à croire que les Indicateurs GES de Stella-Jones Inc. pour l'année terminée le 31 décembre 2024 ne sont pas préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (édition révisée, 2015), tel qu'expliqué à la page 34 de la déclaration GES.

Restriction d'utilisation

Ce rapport a été préparé exclusivement pour Stella-Jones dans le but d'aider la direction à établir son rapport sur le développement durable. Les Indicateurs GES sélectionnés peuvent ne pas convenir à d'autres fins et ne doivent pas être utilisés à d'autres fins. Notre rapport est destiné uniquement à Stella-Jones, et nous n'assumons aucune responsabilité envers des tiers en ce qui concerne notre rapport.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP

Comptables professionnels agréés
CPA Auditeur, Permis d'expert-comptable No. A124735

Montréal, Québec
Le 18 août 2025

Vos questions et commentaires sur notre rapport ESG 2024 sont les bienvenus : sustainability@stella-jones.com

Restez connectés

Stella-Jones.com

